



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2026

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 28 janvier 2026** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Anne-Claire ROUANET (à Christine MARCILLIERE) - Agnès BÉRAL (à Valérie GRILLON) - Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice DHENNIN (à Éric JACQUET) - Christophe GALLAY (à Bruno THUET) - Lionel CATRAIN (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE) - Erwan LE SAUX (à Jean-Philippe GILLET) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS) - Sylvie GUINET (à Alain GARDETTE)

Membres absents, excusés sans donner pouvoir : Isabelle WEULERSSE - Jean-Philippe SANTONI

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME 3
 1. DOMAINE PUBLIC – DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSIION 3
 2. PARCELLES BI 73 ET BI 78 – BOULEVARD DE SCHWEIGHOUSE 4
 3. DOMAINE PRIVÉ – DIVISION ET CESSIION..... 13
 4. ACHATS DE COMPOSTEURS PAR LES PARTICULIERS..... 15
 5. FINANCEMENT D'UN SILO ENTERRÉ 16
 6. GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG) ET LES COMMUNES MEMBRES POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN..... 18
 7. GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DANS DIVERSES FAMILLES D'ACHAT 19
 8. SYNDICAT DE MISE EN VALEUR, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN DU GARON (SMAGGA) 20
- PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE 21
 9. SCOLARISATION DES ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES HORS COMMUNE DE DOMICILE.. 21
- AFFAIRES SOCIALES 21

10. CONSEIL DES AÎNÉS	21
11. PRÉVENTION SPÉCIALISÉE.....	23
12. CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION POUR LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI D'UNE DÉMARCHÉ D'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE	25
• ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE – CULTURE – sport.....	27
13. LOCATION DE SALLE À TITRE EXCEPTIONNEL	27
• ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	29
14. MAISON INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT (MIE)	29
• vœux.....	31
1. VŒU DE SOUTIEN POUR LA LIBERTÉ LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES	31
2. VŒU DE SOUTIEN À L'ACTION DES MISSIONS LOCALES	35
• INFORMATIONS.....	36
1. Décisions du Maire.....	36
2. Informations diverses.....	38
3. Attribution de l'Appel à Manifestation d'intérêt – Résidence les Arcades	46

M. Serge BÉRARD : Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer ce Conseil municipal. Je propose à Bruno THUET de prendre le secrétariat de séance, s'il en est d'accord. Merci Bruno.

Les pouvoirs :

- Anne-Claire ROUANET à Christine MARCILLIERE ;
- Agnès BÉRAL à Valérie GRILLON ;
- Nicolas KELEN à Sébastien FRANÇOIS ;
- Béatrice DHENNIN à Éric JACQUET ;
- Christophe GALLAY à Bruno THUET ;
- Lionel CATRAIN à Michèle EYMARD ;
- Florence RICHARD à Marie DECHESNE ;
- Erwan LE SAUX à Jean-Philippe GILLET ;
- Solange VENDITTELLI à Laurence BEUGRAS ;
- Sylvie GUINET à Alain GARDETTE.

Nous n'avons pas de pouvoir pour Isabelle WEULERSSE, si j'ai bien compris. Nous sommes 32 et il manque Jean-Philippe SANTONI qui n'a pas donné de pouvoir, ce qui nous fera 31 votants représentés. D'accord, c'est noté ? Il n'y a pas de problème avec ça ? C'est un peu particulier ce soir, entre les quelques malades, quelques vœux qui restent encore, on doit être présent ; ça a décimé un peu notre Conseil municipal et pourtant, il a du travail, ce Conseil municipal ce soir donc je vais vous lire l'ordre du jour.

Présentées par Valérie GRILLON, trois délibérations ; une qui concerne une désaffectation de parcelle, une acquisition de parcelle et une division et cession de parcelles. Ensuite, Jean-Philippe GILLET nous proposera un achat de composteurs et le financement d'un silo enterré. Nous aurons deux délibérations portées par Jean-Philippe GILLET également qui porteront sur des groupements de commandes pour Brignais, la CCVG et pour le CCAS et une délibération sur une convention de répartition et d'interventions sur les portes hydrauliques avec le SMAGGA, pour M. GILLET aussi.

Sébastien FRANÇOIS fera l'état d'une convention pour charges de fonctionnement, habituelle, entre les écoles de nos voisins et les nôtres.

Nous aurons une modification du règlement intérieur du Conseil des aînés, présentée par Béatrice VERDIER. Michèle EYMARD nous proposera la convention avec les AJD concernant le service de prévention spécialisée et nous aurons une convention également proposée par Marie DECHESNE pour gérer la coopération pour la mise en œuvre et le suivi d'une démarche d'achat socialement responsable.

Ensuite, une délibération portée par Claude MARCOLET concernant une location de salle à titre exceptionnel et, portée par Bruno THUET, une convention de mise à disposition de salles de réunion concernant notre future problématique de Conseil municipal puisque, comme vous le savez, la Mairie va être en travaux très prochainement.

Nous concluons ces délibérations par deux vœux, un vœu de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes, proposé par l'AMF, à laquelle nous souhaitons nous associer et un vœu de soutien également aux missions locales proposé à la demande du Président de la Mission Locale, qui sera proposé par Marie DECHESNE ; la première sera portée par moi-même.

Nous aurons ensuite, après la présentation des décisions du Maire, un rapport d'activité 2024 du SIGERLY et la présentation de l'Appel à Manifestation d'intérêt concernant la Résidence des Arcades, la future gestion de la Résidence des Arcades.

Est-ce qu'il y aura des questions à l'issue de ces délibérations ?

M. Jean-Philippe GILLET : Une information.

M. Serge BÉRARD : Une information, M. GILLET, on y pensera ; vous nous le rappellerez. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au début de cet ordre du jour et je donne la parole à Valérie GRILLON.

• AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME

1. DOMAINE PUBLIC – DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSION

BOULEVARD DE SCHWEIGHOUSE – PARCELLE BI 125

Autorisation de signature

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Merci Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. J'ai trois délibérations dont les deux premières sont liées puisqu'elles concernent l'ORU des Pérouses et plus particulièrement le boulevard de Schweighouse donc la première délibération, vous avez à l'écran en rouge, la parcelle concernée. C'est la parcelle BI 125, qui est une parcelle communale et la délibération demande une autorisation de signature. Pour un petit historique, il y a un protocole de partenariat qui avait été réalisé pour l'opération de renouvellement urbain dit « ORU », qui a été signé en 2012 et a suivi de deux avenants : un en 2014 et un en 2018. Aujourd'hui, ce sera donc la proposition d'un troisième avenant.

Pour rappel, le parc de logements du quartier des Pérouses est passé de 398 logements à 472 et la part sociale a été réduite à 60% ; initialement, elle était à 100%. Il y a eu plus de 20 000 m² d'espaces publics qui ont été créés, réhabilités et qui ont été transférés dans le domaine public.

Revenons à notre projet d'avenant n°3 de l'ORU des Pérouses, il vise à agrandir le périmètre d'étude sur ce secteur dont la parcelle BI 73 et BI 78 qui feront l'objet de la délibération suivante, et la BI 125 qui nous occupe maintenant.

Suite à l'étude qui avait été faite par le bureau d'études concernant l'aménagement de ce secteur, il est apparu opportun de ne pas laisser ce petit bout de parcelle communale en l'état, ni la parcelle de propriété privée en l'état ; ce sera la deuxième délibération. Il paraissait intéressant sur l'aménagement urbain, d'inclure ces deux parcelles donc nous allons céder cette parcelle communale à BI 125 à Deux Fleuves Rhône Habitat qui l'inclura dans son étude sur ce quartier. Le prix des domaines avait fixé ce montant à 179 000 €, sans ajustement donc le prix de vente sera de 179 000 € pour une surface de 364 m².

Il est demandé dans cette délibération, de désaffecter la parcelle et de décider son déclassement et d'autoriser Monsieur le Maire, bien sûr, à signer. Pour information, cette parcelle sera déclassée, désaffectée et aura son usage jusqu'à la réalisation du projet, c'est-à-dire pour l'instant, il s'agit du parking d'usage qui n'est pas noté ni référencé ni marqué au sol donc il restera en l'état et il pourra continuer à servir de stationnement, le temps que le projet se fasse.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette extension du périmètre ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ?

M. Alain GARDETTE : Une abstention pour Mme GUINET.

M. Serge BÉRARD : 1 abstention donc adopté à l'unanimité avec 31 votes dont 1 abstention. Sur les 31, il y a 1 abstention donc à l'unanimité avec 1 abstention. 30 pour, 1 abstention et 2 non-participants au vote puisqu'ils sont absents. Nous sommes 31 physiquement, représentés et sur les 31 qui votent, il y en a 30 qui sont d'accord, et 1 qui s'abstient.

2. PARCELLES BI 73 ET BI 78 – BOULEVARD DE SCHWEIGHOUSE

ACQUISITION

Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Il s'agit de la deuxième délibération qui est en lien avec la première, comme je le disais. Elle concerne les parcelles BI 73 et BI 78 situées aussi sur le boulevard de Schweighouse. Il s'agit d'acquisition et elles concernent une parcelle privée.

Dans le même cadre que la parcelle communale, il s'agit-là d'une parcelle de 1 175 m² comportant une maison d'environ 271 m² construite sur deux niveaux et divisée en trois appartements dont deux appartements sont occupés par les propriétaires, un troisième est loué et sur cette parcelle, vous avez pu le remarquer, il y a également un emplacement d'un panneau publicitaire.

Le service des Domaines a fixé la valeur de ce terrain à 790 000 € avec une marge d'appréciation de 10%, ce qui pouvait monter le montant à 870 000 €.

Après négociations avec le propriétaire et tenant compte des différents revenus qu'il percevait sur ces locations, le montant a été approuvé à 900 000 €. Nous avons pu faire ce delta de 30 000 € puisque sur ce terrain-là, sera construit en même temps que les projets de logements, une crèche communale, ce qui rend ce projet d'intérêt général donc ce qui autorise des, je ne sais pas si on peut dire, dérogations mais au moins ce qui justifie la marge de 30 000 €.

Sont prévus donc la crèche sur ce tènement et sur l'ensemble des parcelles vertes, jaunes, qui sont affichées à l'écran, 70 logements ; une crèche municipale qui sera occupée par la crèche municipale Abri'Co qui est située à 400 m, qui sera déplacée lors de la démolition/reconstruction des Arcades donc il faut anticiper en fait, l'arrivée des bambins sur ce terrain pour pouvoir faire le projet des Arcades.

L'ensemble de ces tènements vient conclure le projet d'ensemble, notamment les derniers projets qui ont été faits sur ce bas du secteur avec l'arrivée des TCL, la rénovation énergétique de l'école Jean Moulin et l'aménagement du Parc Birabent avec son skate-park.

Par la suite, pour pouvoir avancer sur ce sujet, Deux Fleuves Rhône Habitat va devenir propriétaire de l'ensemble des tènements, doit aussi délibérer dans son Conseil. Il a donc été émis avant cette délibération, différentes clauses suspensives, au cas où le Conseil n'approuve pas, pour éviter que la commune se retrouve à acheter un bien pour lequel elle ne pourrait pas faire, rien sans l'accord de Deux Fleuves Rhône Habitat puisqu'il a la partie verte. Vous avez toutes les clauses suspensives qui sont notées et qui seront reportées sur la promesse de vente. Je vérifie que je n'ai rien oublié de vous dire.

Il s'agit d'une vente d'un terrain de 1 175 m² à hauteur de 900 000 €, pour un projet d'intérêt général et de logements.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. Guy BOISSERIN : En fait j'ai pas mal de questions parce que ce dossier pose questions, non pas sur le but et l'intérêt d'acquérir cette parcelle, ça je suis 100% pour. Par contre, je me pose beaucoup de questions ; déjà, pourquoi ce n'est pas l'OPAC qui l'achète directement ? Pourquoi doit-on faire l'intermédiaire ? Première question.

M. Serge BÉRARD : Nous avons été confrontés sur toutes ces zones à projet, on pourrait faire le lien, le parallèle avec ce qu'on est en train de faire entre la Maison Durieux qui a été rachetée et puis le Parc pour cette zone à projet qui est à côté du parc de l'Hôtel de ville. Il faut savoir qu'on va voir des gens, un jour, qui ne demandent rien à personne, qui vivent leur vie dans leur maison, qui sont là depuis 30 ans, 40 ans pour certains et on leur dit : « ce serait bien si on trouvait un accord, pour reprendre votre propriété parce qu'on a un projet qui est d'intérêt général » et ça prend un peu de temps et c'est difficile. Parce que si on prend cet exemple-là, on a une personne là, qui est installée depuis 30 ou 40 ans, qui a eu toute sa vie, son parcours à cet endroit-là et qui en fait, pour ce cas précis donc chaque cas est particulier, c'est pour ça que je fais référence à la difficulté qu'on rencontre parce qu'on prend chaque cas à part. Chaque cas, c'est une histoire de vie et chacun des propriétaires a des exigences ou des positionnements qui sont liés à son propre vécu.

Dans ce cas présent, on a affaire à quelqu'un qui était vraiment bien où il était, qui n'avait pas du tout envie de partir et avec qui j'ai, alors là pour le coup, je vais me mouiller ; j'ai beaucoup discuté et qui, à un moment donné, a manifesté le souhait de vouloir vendre à la ville.

Il a été question, il a discuté aussi avec Deux Fleuves et ça n'a pas abouti et il a fallu qu'à un moment donné, la commune et le Maire reprennent la main pour trouver un accord et passer ce cap extrêmement difficile pour la personne, de passer à autre chose et d'imaginer ; alors donc la réponse, elle est un peu curieuse, un peu singulière, j'en conviens, mais c'est que tout ça, c'est des questions de rapports humains et que pour que les affaires, ce type de dossier, puissent se traiter, il faut prendre en compte cette dimension humaine.

M. Guy BOISSERIN : Oui, ce qui veut dire quand même que la semaine d'après c'est potentiellement, c'est Deux Fleuves qui est propriétaire donc le rapport humain, il va dire : « il m'a baisé quoi » ; excusez-moi le terme.

M. Serge BÉRARD : Non parce que tout cela est transparent mais c'est la démarche.

M. Guy BOISSERIN : Ce n'est pas dans le public que ça sera peut-être dans la presse, mais c'est pour ça que c'est un peu hypocrite ou, ce n'est pas le mot.

M. Serge BÉRARD : Non, tout cela a été fait de façon, au contraire, extrêmement transparente et comme c'est la commune qui a négocié, in fine, c'est la commune. Le souhait du propriétaire, c'est de faire une transaction avec la commune, bien qu'il l'accepte, le fait qu'à l'issue du processus qui est quand même conditionné, ce soit Deux Fleuves qui...

Mme Valérie GRILLON : Ce qu'il faut vraiment souligner, c'est que pour le propriétaire, c'était une marque d'engagement de la commune à le soutenir, entre guillemets, face à une collectivité qui avait du mal à avancer.

M. Guy BOISSERIN : Je veux bien le croire.

M. Serge BÉRARD : Moi je ne veux pas en dire beaucoup plus parce que...

M. Guy BOISSERIN : C'était ma première question mais je te remercie pour les explications. Maintenant, il y a quand même des frais d'acquisition qui vont être de l'ordre de 75 000 €. Quand on va revendre, on va revendre 900 000 € plus 75 000 € ou on va s'asseoir sur les 75 000 € ?

Mme Valérie GRILLON : Ce que j'ai donné en montant, c'était les montants donnés par France Domaines. L'acquisition se fera à 900 000 € par Deux Fleuves Rhône Habitat.

M. Guy BOISSERIN : Oui mais on va payer des frais d'acquisition chez le notaire.

Mme Valérie GRILLON : Non puisqu'il y a une délégation faite entre le compromis de vente et la vente à Deux Fleuves Rhône Habitat qui substituera à la commune.

M. Serge BÉRARD : Justement, on ne voulait pas payer deux fois les frais notaires donc on a eu un processus qui était un peu long mais on a trouvé une solution et quand on l'a eue, on l'a mise en œuvre pour que ça coûte le moins cher possible à la commune, que ça satisfasse le vendeur.

M. Guy BOISSERIN : Il faut payer les frais, ça fait beaucoup.

M. Serge BÉRARD : Là, on n'a pas deux fois les frais en fait.

Mme Valérie GRILLON : En fait pour la commune, c'est une opération blanche. C'est simplement une mise en relation pour faciliter les transactions.

M. Serge BÉRARD : Après on rentre dans une valorisation globale. Vous savez qu'on est en train de travailler sur un avenant parce que lorsque tout cela sera en place, on va finaliser en fait l'opération des Pérouses en rajoutant cet espace-là dans le projet qu'on continuera à construire, des résidences, il y en aura 70, 80 et notre crèche aussi, puisque ça fait partie de l'accord avec DFRH de déplacer la crèche là, lorsque les Arcades seront ou avant que les Arcades soient démolies. Tout ça est un ensemble qui est assez complexe à mettre en place, y compris dans les négociations et très honnêtement, je suis très heureux qu'on aboutisse parce que ce n'était pas gagné d'avance et finalement, tout se met en place, y compris la problématique de la crèche et l'avenir des Arcades.

On le verra aussi à la fin de ce Conseil municipal, sachant que vous savez qu'on a un projet aussi de l'autre côté, un projet municipal sur les terrains qui nous appartiennent donc sur la partie d'où part la flèche sur la diapositive, on aura là donc un avenant, sans doute le dernier avenant de l'ORU des Pérouses, qui prendra en compte ce tènement-là et qui, vous savez que le dossier de ORU, a été conçu pour que chaque partenaire participe, en fonction de ses compétences, au financement de l'ensemble et l'avenant qui va être fait, doit être fait en particulier en notant qu'on ne demandera pas d'argent complémentaire aux partenaires de l'opération et que cette opération doit s'équilibrer et permettre d'équilibrer l'ensemble du projet de l'ORU des Pérouse.

Voilà c'est aussi une autre composante de ce dossier complexe, la finalisation de ce projet commencé en 2008 et qui trouvera une fin dans les années qui viennent, puisqu'on pense qu'une fois que tout ça sera en place, ça devrait être terminé en fin d'année ; les acquisitions, la mise en forme juridique de tout ce dossier, de telle manière que DFRH puisse démarrer les travaux assez vite. À noter que pour eux, c'est un dossier aussi extrêmement délicat parce que je vous rappelle que sur ce tènement, il y avait les Érables qui avaient été achetées par DFRH à un autre bailleur social donc ils portaient le coût plus le coût de la démolition donc ils ont un coût financier très lourd et ils nous poussaient aussi à ce qu'on trouve des solutions pour pouvoir, au plus tôt, enclencher les constructions de ces 60, 70 logements. On y reviendra précisément dans les mois, années qui viennent.

M. Guy BOISSERIN : Je continue, à moins qu'il y ait d'autres questions ; donc on va signer un compromis et donc ça veut dire qu'on a eu entre les mains le DPE de cette maison ; quel est-il ?

Mme Valérie GRILLON : Je ne peux pas te le dire mais on peut le demander au service. Pourquoi cette question, du coup ?

M. Guy BOISSERIN : Parce que c'est important, parce que je trouve que le prix est hyper élevé. En fait, on achète une maison qu'il va falloir démolir, on l'achète à 795 € du mètre, on vient de vendre une parcelle à côté à 391 €.

Donc je trouve que le prix est très élevé et j'aimerais bien comprendre comment les Domaines ont réussi à trouver un prix pareil sur cette maison qui doit être certainement en catégorie A++ parce que franchement...

Mme Valérie GRILLON : Ça, c'est des suppositions, je ne peux pas te répondre.

M. Guy BOISSERIN : Ça m'étonnerait aussi parce que cette maison, je la connais aussi et je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de travaux dessus.

Mme Valérie GRILLON : C'est une maison qui fait plus de 200 m² sur un terrain de plus de 1000 m² que le propriétaire a des revenus locatifs donc tout ça a été pris en compte. Après, le travail des Domaines, moi je ne suis pas spécialiste ; les collectivités, on travaille avec les domaines.

M. Guy BOISSERIN : Mais on nous demande de voter le principe de signer un compromis sans avoir tous les éléments qui sont pourtant obligatoires.

Mme Valérie GRILLON : Les éléments sont là. La prochaine fois en commission n°3, je les transmettrai ; il n'y a pas de souci.

M. Guy BOISSERIN : Enfin, moi je ne peux pas voter ce soir en l'état et je rajouterai que les conditions suspensives et y compris avant les conditions suspensives, l'histoire de la contrepartie, qu'elle fait l'affaire, sa résiliation..., c'est long comme ça ; ça fait un peu peur quand même sur le dénouement du dossier. Je ne comprends pas pourquoi il y a autant de choses si compliquées que ça et je ne sais pas ce que ça veut dire faire son affaire, de résilier un bail d'habitation ; autant de panneaux publicitaires, on s'en fout un peu, d'autant plus qu'ils pourraient rester quelques mois de plus.

Mme Valérie GRILLON : Je vais t'expliquer, on l'a expliqué en commission n°3 la semaine dernière mais je pense que tu n'avais pas pu venir.

M. Guy BOISSERIN : Non.

Mme Valérie GRILLON : Donc tout simplement, c'est qu'il doit faire son affaire de ses baux, c'est-à-dire que le propriétaire doit s'engager à rendre sa parcelle nue, nue de locataire et nue du panneau publicitaire. Si pour X raisons il ne peut pas le faire, tout ce qui est revenu locatif reviendra aux futurs acquéreurs. Il n'y a rien de plus simple en fait.

M. Guy BOISSERIN : Alors ça c'est pareil, je ne vois pas comment on transfère un bail entre quelqu'un qui n'est pas propriétaire et un locataire mais vous m'expliquerez peut-être juridiquement comment ça marche.

Mme Valérie GRILLON : Mais si, ça se fait.

M. Guy BOISSERIN : Quand on a un bail d'habitation, un propriétaire ne peut pas vider quelqu'un sauf à l'amiable donc est-ce qu'il y a des pistes qui nous font dire qu'ils vont partir tranquillement en se serrant la main ou est-ce que dans quinze ans on aura toujours le locataire au milieu du truc ? J'ai l'image dans une dictature asiatique où il y a des maisons au milieu d'une autoroute parce que le gars n'a pas voulu partir. Est-ce que chez nous on est plus fort ça ?

Mme Valérie GRILLON : Là, ce n'est pas le cas. La petite adresse des propriétaires qui ne veulent pas partir et il y a dans les baux, comme tu dois le savoir, des clauses qui permettent de rompre le bail donc dans ces clauses-là.

M. Guy BOISSERIN : Il n'y en a pas 36.

M. Serge BÉRARD : Ce qui est sûr, en tout cas les choses ont été faites. DFRH ne s'engagerait pas dans un projet s'il estimait qu'il ne pouvait pas disposer du bien, alors même qu'on a une construction à prévoir qui est essentielle sur le plan du montage de l'ensemble du tènement donc qui dépasse largement la maison. Il y a peut-être des choses à préciser, on peut vous donner des précisions mais en tout cas, sur le plan formel, toutes les procédures ont été respectées, on a été transparent. On vous a donné le contexte de la négociation, les objectifs qui sont très ambitieux et je rappelle qu'on a aussi une solution, enfin, pour trouver une crèche.

J'évoque ça parce qu'on avait une solution pour notre crèche qui était en face, théoriquement chez nous, puisqu'à côté de Jean Moulin, il y a le tènement qu'on va valoriser, sauf que c'est une zone qui a une caractéristique inondable, qui est constructible mais pour des raisons de PPRNI, on ne peut pas mettre une crèche ; alors c'est très théorique mais on ne peut pas, comment dirais-je, du fait de la spécificité de cette activité, on ne pouvait pas l'installer sur ce lieu-là. Là on parle de crèche, de petits enfants donc on aurait peut-être pu y arriver, c'est que ça complexifiait énormément le dossier, on prenait des gros risques de ne pas y parvenir d'où cet accord avec DFRH qui nous permet de rester sur un emplacement qui n'est pas très éloigné de la crèche à Abri'Co actuelle et qui est dans une zone qui sera tout à fait appropriée et très accessible. Finalement, à un moment donné, toutes les planètes se sont alignées pour qu'on puisse réaliser ce projet et passer à la phase exécution, j'espère assez rapidement. Voilà, un dossier qui a pris beaucoup de temps, beaucoup d'énergie et qui avait aussi une part émotionnelle du fait de ce que vit le propriétaire dans cette situation.

M. Guy BOISSERIN : Donc la réitération devrait être faite avant la fin de l'année, si j'ai bien compris ; 2026.

M. Serge BÉRARD : Oui, normalement c'est l'accord qu'on a.

M. Guy BOISSERIN : Avant le 31 décembre, c'est marqué.

M. Serge BÉRARD : C'est à partir de là en fait que le projet DFRH va vraiment se déclencher, à partir de 2027, d'où l'enchaînement de la procédure.

M. Guy BOISSERIN : Je veux bien qu'il y ait eu beaucoup de travail avant, avant ce soir mais je pense qu'il y a encore onze mois compliqués à passer mais moi je m'abstiendrai puisque je ne peux pas signer un compromis pour une maison sans avoir tous les éléments. Il me manque le principal.

M. Serge BÉRARD : Les risques sont maîtrisés mais ils ne sont pas totalement absents, comme à chaque fois qu'on rentre dans des process de cette nature. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ?

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir Monsieur le Maire, Bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Oui, moi je voudrais vous poser des questions sur ce projet de construction d'une crèche municipale ; alors je voudrais savoir si c'est Deux Fleuves qui construit et ensuite, qui rétrocède des locaux à la ville et que du coup cette crèche sera municipalisée donc gestion municipale ou si c'est la commune qui construit une crèche sur ce terrain ?

M. Serge BÉRARD : Alors dans la pratique, on est un peu dans la configuration que vous avez connu avec la crèche du Centre social où en fait un terrain a été rétrocédé, d'ailleurs à la commune, in fine, pour que s'installe la crèche du Centre social. C'est la même configuration donc DRFH va faire un projet et dans ce projet, il va déléguer sans doute à un promoteur qui va construire et dans le cadre du cahier des charges, il prévoira de créer un espace en rez-de-chaussée pour une crèche ; alors 250 m² qui doit accueillir normalement entre 20 et 25 enfants. On remplace en fait la crèche Abri'Co dont vous connaissez les limites, on ne peut accueillir que 17 enfants je crois à la crèche Abri'Co et c'était une des contraintes. On aura l'occasion de revenir sur ces sujets-là mais actuellement, on est confronté à une baisse du nombre d'assistantes maternelles donc on est obligé de prévoir, d'accroître pour répondre aux besoins de tous les Brignairots, de tous les enfants. Il paraît qu'on en fait moins mais justement, occupons-nous bien de ceux qui vont naître donc on fait un effort dans ce domaine-là pour accroître le nombre de berceaux. On va passer donc de 17 à 24 sur ce site-là, sur un site qui sera construit donc un tènement qui appartient à l'OPAC, enfin Deux Fleuves qui va déléguer à un promoteur qui va construire et qui revendra, ce promoteur d'une part à DFRH les logements sociaux parce qu'il y a un pourcentage à respecter et à la commune, le local qui accueillera la crèche. Est-ce que j'ai été clair ?

Mme Christiane CONSTANT : On rachète les locaux ?

M. Serge BÉRARD : On rachètera le local, oui. Vous avez suivi le dossier de l'Arc-en-Ciel à l'époque.

Mme Christiane CONSTANT : Oui, oui, bien sûr.

M. Serge BÉRARD : C'est la même chose. Vous étiez d'accord à l'époque sur le dossier d'ailleurs.

Mme Christiane CONSTANT : Je suis étonnée qu'on rachète les locaux.

M. Serge BÉRARD : Comment voulez-vous qu'on fasse ?

M. Guy BOISSERIN : On était d'accord mais ça a coûté deux fois le prix du coup, il faut bien s'en rappeler quand même. Ressortez le dossier, ça a coûté une blinde parce qu'on est passé avec un montage comme ça et qu'à la sortie, ça nous a coûté deux fois plus cher ; une crèche privée refait la même crèche aux normes pour deux fois moins cher donc il vaut mieux peut-être acheter des murs bruts du rez-de-chaussée et se débrouiller.

M. Serge BÉRARD : Pour l'instant, on est en train, on ne crée pas. On est dans une démarche qui consiste à préserver la gestion municipale d'une crèche existante pour pouvoir continuer à rendre le même service et donc pour ça, on a besoin d'un local. On fait ce montage pour disposer de ce local à terme.

Mme Christiane CONSTANT : Enfin, moi ça m'étonne parce que ça se vote en général, la construction d'une crèche.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas fait, on vous décrit. Simplement, on est transparent et on vous fait part des objectifs qui sont visés à travers cette acquisition et comment tout ceci s'inscrit d'abord dans la zone à projet qui était définie initialement, qu'avait présentée à plusieurs reprises Valérie en Conseil municipal, en réunion publique donc on va au bout de ce projet qui avait été présenté mais qui supposait d'obtenir des accords, de faire des acquisitions et dans ce cadre-là, on en profite pour le dire, on aura cette crèche qu'on souhaite installer.

Alors après, c'est vrai qu'il ne nous échappe pas qu'il y a des élections municipales et que peut être que nos successeurs n'auront pas ce point de vue-là sur la crèche. Nous en tout cas, on prépare le terrain, c'est le cas de le dire, pour continuer à maintenir cette offre auprès des Brignairots.

Mme Christiane CONSTANT : Et c'est pour quel public que c'est envisagé ?

M. Serge BÉRARD : Quoi donc ? La crèche ?

Mme Christiane CONSTANT : Oui.

M. Serge BÉRARD : Pour l'instant, on n'est pas encore à débattre du contenu de la crèche précisément. On dit simplement que l'objectif de premier degré simple dans un premier temps, c'est de se donner les moyens, lorsque les Arcades seront démolies, d'avoir en amont trouvé une solution pour déplacer la crèche existante. Voilà, c'est tout simplement ça.

Mme Christiane CONSTANT : C'est une opération tiroir, comme on appelle.

M. Serge BÉRARD : Si vous voulez, oui.

Mme Christiane CONSTANT : Ou domino. Enfin bref, la gestion de cette crèche, c'est vrai que le Centre social est quand même très pro dans la gestion de la crèche.

M. Serge BÉRARD : C'est l'autre crèche.

Mme Christiane CONSTANT : Et de confier cette crèche encore à la municipalité à la charge, ça sera discuté, je pense.

M. Serge BÉRARD : Écoutez, aujourd'hui on a une crèche et à ce stade, on n'est pas en train de dire qu'on va la faire disparaître.

Mme Christiane CONSTANT : Ok et je voudrais savoir pourquoi vous dites qu'une crèche ne peut pas être construite sur un terrain dit inondable, puisque sur les terrains dits inondables, on peut créer des activités de jour et une crèche, c'est une activité de jour.

M. Serge BÉRARD : C'est le PPRNI, il faudrait reprendre le détail de PPRNI mais c'est l'analyse qu'on a faite du dossier qui nous a amené à considérer...

Mme Valérie GRILLON : Ce qui est assez contraignant sur l'autre côté, c'est par rapport à la cote de référence qui n'est pas imposée par le PPRI, ce qui oblige à monter assez haut le premier, ce qui complique les accès, ce qui complique les sorties des enfants donc voilà et ça accroît le risque.

C'est une population dite fragile, ça accroît le risque sur ces zones bleues, c'est une zone bleue de PPRNI donc il était plus raisonnable de construire sur une zone classique avec les contraintes qu'imposent une crèche, ne serait-ce que pour avoir les jardins accessibles, enfin les jardins, espaces verts directement accessibles sans qu'il y ait des niveaux ; enfin toutes ces petites choses qui ne sont pas faciles au quotidien.

Mme Christiane CONSTANT : Donc on peut construire sur une zone inondable.

Mme Valérie GRILLON : On peut construire avec des contraintes qui sont assez ; mais oui.

Mme Christiane CONSTANT : Je suis d'accord avec vous. Regardez sur le plan urbanistique.

M. Serge BÉRARD : Oui, on peut construire.

Mme Christiane CONSTANT : Je sais qu'on peut construire.

Mme Valérie GRILLON : En zone bleue, pas en zone rouge.

Mme Christiane CONSTANT : C'est réalisable mais il faut monter plus haut.

Mme Valérie GRILLON : Il faut monter plus haut, ce qui complique à l'usage un établissement crèche.

M. Serge BÉRARD : C'était moins pertinent de la faire là du coup, que de la faire en face.

Mme Christiane CONSTANT : Ou ailleurs.

M. Serge BÉRARD : Alors on aurait pu aussi réfléchir ailleurs, d'ailleurs, il n'est pas exclu, aujourd'hui on en est là, le projet se monte. On avait d'ailleurs imaginé une autre implantation mais ça suppose qu'il y ait des constructions donc après, il y a des questions de timing par rapport aux différents projets. Je ne vais pas rentrer dans tous les projets qui ont été imaginés, notamment dans le parcours résidentiel seniors. Là, je vous propose de s'en tenir à ce dossier-là qui consiste à se donner la possibilité d'acquérir ce tènement qui permet de finaliser la zone à projet que portait Valérie depuis...

Mme Christiane CONSTANT : À l'heure où l'on parle, il n'y a pas de négociation avancée avec l'OPAC pour la construction d'une crèche ou...

M. Serge BÉRARD : Non.

Mme Christiane CONSTANT : On vote sur le principe mais on ne vote pas sur crèche...

M. Serge BÉRARD : Absolument. D'ailleurs, vous voyez bien la délibération, elle ne parle pas de la crèche.

Mme Christiane CONSTANT : Oui mais c'est important de le préciser en débat démocratique au sein même du Conseil.

Mme Valérie GRILLON : Tout à fait, ce sera débattu.

M. Serge BÉRARD : Valérie a souhaité donner une vision la plus large possible, la plus transparente des enjeux qui étaient derrière cette acquisition.

Mme Christiane CONSTANT : Ok mais ça fait beaucoup de crèches dans du béton ; on est entouré aux Pérouses, ça fait une deuxième crèche.

M. Serge BÉRARD : Il y en a une déjà ; Abri'Co c'est aux Pérouses.

Mme Christiane CONSTANT : Ça en fait une troisième. Abri'Co disparaît, ça en fera deux.

M. Serge BÉRARD : Toujours pareil. Ce sera pareil en fait, Mme CONSTANT, ce sera pareil.

M. Sébastien FRANÇOIS : Nous avons déjà deux crèches sur ce site puisqu'on a Abri'Co qui est aux Arcades donc à côté des Pérouses plus Arc-en-Ciel qui est au milieu des Pérouses donc ça ne changera rien, on en aura toujours deux sur la même zone.

Mme Clémentine HOCHART : *On parle de la Câlinerie, pas Arc-en-ciel.*

M. Serge BÉRARD : Pardon.

M. Sébastien FRANÇOIS : Câlinerie oui, Arc-en-ciel c'est la crèche familiale.

M. Serge BÉRARD : Oui, pardon, c'est la Câlinerie. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette acquisition ? Je propose de voter. Qui s'abstient ? Donc 2 abstentions dont Mme GUINET.

Mme Christiane CONSTANT : On peut savoir qui s'abstient dans ce groupe ?

M. Serge BÉRARD : Mme GUINET. Donc 29 pour, 2 abstentions et 2 absents. Merci.

3. DOMAINE PRIVÉ – DIVISION ET CESSION

CHEMIN DU PUITS – PARCELLES SECTION BL

Autorisation de signature

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Je poursuis avec toujours des divisions et des cessions de tènements. Il s'agit donc des parcelles, il y en a plusieurs en section BL qui sont sur le chemin du Puits, donc autrement dit vers la déchetterie. Cette délibération concerne une autorisation de signature pour une promesse de vente de différentes parcelles. Je vais m'affranchir de toutes vous les citer mais elles sont toutes référencées dans la délibération et elles forment à elles toute, une superficie globale d'environ 10 200 m². Ces cessions sont à destination d'un projet de déchetterie puisque la nôtre est saturée donc il y a un projet à refaire sur la déchetterie.

Il s'agit de proposer un autre type de déchetterie plus fonctionnel et plus moderne, type déchetterie à plat donc sur la surface du tènement qui fait 10 200 m². Une partie sera donc dédiée à la déchetterie qui est en gris et une partie orangée qui sera conservée dans le domaine communal. Cette parcelle, faisant de 10 206 m² a été estimée à 1 026 000 € par les domaines, avec une marge d'appréciation de 1 %, ce qui nous a proposé le montant à 1 026 000 € alors qu'il était à 1 140 000 €. C'est la Communauté de communes qui se porte acquéreur et ce sera le SITOM qui portera le projet.

M. Serge BÉRARD : C'est un projet qui nous tient à cœur depuis le début du mandat. On a fini grâce à la médiation de la CCVG par trouver une solution.

Mme Valérie GRILLON : Juste pour précision donc c'est ce que je cherchais quand même, sur le terrain qui fait 10 200 m², 5 400 seront maintenus dans le domaine communal.

M. Serge BÉRARD : La CCVG, comme vous le savez, la Communauté de communes à la compétence ordures ménagères et c'est les élus de Brignais d'ailleurs qui sont présents présents au SITOM, le sont à travers la Communauté de communes. Le dossier va donc enfin pouvoir aboutir et je pense que d'ici un an, 18 mois, à cet endroit-là, on aura une déchetterie. Bien entendu, il y aura pas mal d'aménagements qui iront autour, notamment en termes de voirie mais lorsque le projet sera mieux avancé, les élus futurs reviendront au cours du Conseil municipal et présenteront le projet final.

Mme Valérie GRILLON : Le budget a été vu de la déchetterie lors du vote du budget supplémentaire du Conseil communautaire de septembre 2025.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. Claude MARCOLET : Le triangle, il y a un triangle qui est rayé et le deuxième triangle où en fait, il n'y a rien du tout, il n'appartient pas à la commune donc qu'est-ce que c'est que ce bout de terrain ?

Mme Valérie GRILLON : Il appartient mais c'est une zone naturelle.

M. Claude MARCOLET : C'est une zone naturelle, d'accord donc il n'est pas cédé.

Mme Valérie GRILLON : Non, il n'est pas cédé, il ne rentre pas dans le calcul.

M. Claude MARCOLET : Il n'y avait pas moyen de céder la totalité et de garder cette zone ?

Mme Valérie GRILLON : Non parce que la surface était suffisante, et d'autant plus que ça évite que ça rentre dans les calculs des coefficients pour avoir une déchetterie.

M. Claude MARCOLET : D'accord et quid de l'entretien après de cette zone ?

M. Serge BÉRARD : C'est-à-dire ?

M. Claude MARCOLET : Si c'est une zone naturelle, il va y avoir des choses qui poussent..., qu'il faut entretenir. Ça appartient à la commune également quand même.

M. Serge BÉRARD : Il y a une partie qui appartenait à l'État qu'on a repris donc aujourd'hui, c'est une friche tout ça, donc ça va être bien entendu, remis en état justement, on va avoir un secteur qui, que ce soit en termes de voirie, puisque la voirie devrait se prolonger jusqu'à l'avenue de Général de Gaulle de l'autre côté, ou en termes d'aménagement, il y a un gros travail qui reste à faire sur la voirie, l'aménagement, les stationnements, puisque qu'il y a la mosquée qui est juste à côté, l'ancienne déchetterie doit avoir un devenir qui pour l'instant n'est pas ; enfin quand elle sera devenue ancienne, la zone de la déchetterie, il y a aussi des enjeux à terme qui devront être repris par les futurs élus.

À ce stade, on se donne les moyens d'installer la déchetterie nouvelle qui ressemblera à celle pour ceux qui s'intéressent à ça, par exemple, la déchetterie de Saint-Laurent-d'Agny qui a été faite il n'y a pas très longtemps.

C'est un peu le même esprit, déchetterie à plat qui n'est pas du tout conçue comme les anciennes déchetteries où il faut plus de place. S'il n'y a pas d'autres questions, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité des 31. Merci. Merci, Mme GRILLON.

4. ACHATS DE COMPOSTEURS PAR LES PARTICULIERS

Participation financière de la commune

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais présenter cette première délibération donc c'est une délibération qui porte sur la participation financière de la commune pour l'achat de composteurs. Comme c'est une délibération récurrente, puisque pratiquement depuis toutes les années du mandat, nous portons cette délibération, le but, c'est que nous souhaitons à aider nos concitoyens à faire l'acquisition de composteurs, tout du moins les habitants qui disposent d'un jardin suffisant pour installer un composteur et pour les aider aussi à se conformer à la loi à AJEC, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et qui incite les personnes à enlever de leurs poubelles grises tout ce qui est biodéchets et qui peuvent être compostés.

Je rappelle que les poubelles grises, c'est ce qui va à l'incinération donc c'est pour abaisser nos volumes à incinérer et d'après les études conduites par le SITOM, les contenus des poubelles grises représentent encore de 20 à 25% ayant un contenu de biodéchets qui peuvent être enlevés de ces poubelles grises. Afin de valoriser cette démarche, le SITOM Sud Rhône met en place des commandes groupées pour l'achat de composteurs pour les habitants et participe financièrement à hauteur de 20 € par composteur dans une limite de 1 000 composteurs. Alors 1000 composteurs, c'est pour le périmètre du SITOM, c'est trois Com Com donc sur l'ensemble du territoire du SITOM. La Ville de Brignais souhaite aussi contribuer à cette démarche en participant à l'acquisition des composteurs pour les particuliers résidents à Brignais avec une aide complémentaire de 30% du coût total du composteur. Cela veut dire qu'il y a une aide du SITOM et une aide de la commune, ce qui abaisse quand même pas mal le prix du composteur.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 21 janvier 2026 et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour valider le taux de subvention pour l'acquisition de composteurs, soit 30 %. Je rappelle que c'est la même valeur que l'année dernière, ça n'a pas changé et de préciser que la subvention est accordée jusqu'à épuisement de l'enveloppe d'aide réservée aux particuliers dont le domicile est à Brignais et que la ville versera au SITOM après bilan, le montant dû pour sa participation à l'acquisition de composteurs par les particuliers et dire que les crédits nécessaires, dépenses relatives donc c'est 1 500 € TTC qui seront prélevés au chapitre 65 - compte 65 748 du budget principal de la commune pour l'exercice 2026. Alors 1 500 €, ça représente à peu près 60 composteurs.

M. Serge BÉRARD : Donc 30%.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui, 30% du montant, j'avais fait les calculs. Avant de passer au vote, si vous voulez un petit historique, les achats des Brignairots sont assez importants ; en 2020, 101 composteurs achetés ; 2021, 98 ; 2022, 48.

Alors c'était la période Covid et je ne sais pas si vous vous souvenez, il y avait pénurie de bois et les composteurs étaient en plastique et du coup, les gens n'en avaient pas acheté même si c'était des plastiques recyclés parce que l'aspect n'était quand même pas encourageant. En 2023, 146 achetés ; en 2024, 97 et l'année dernière il n'y en a eu que 28.

M. Serge BÉRARD : Les gens sont équipés.

M. Jean-Philippe GILLET : On ne sait pas trop pourquoi donc est-ce qu'on pensait qu'on est arrivé à une certaine saturation ? Et cette année, c'est reparti puisqu'au 19 janvier, il y en avait déjà 8 de commandés. Alors on pense que c'est associé au changement de collecte. Il n'y a plus qu'un passage et que les gens du coup, ça les incite à trier.

M. Serge BÉRARD : Tant mieux. C'est un des objectifs.

M. Jean-Philippe GILLET : Si vous voulez le prix des composteurs donc les composteurs ont légèrement augmenté. Ils ont augmenté de 1 € par rapport à l'année dernière et ce qui est proposé, c'est des composteurs de 300 litres ou de 600 litres donc ça ne va pas chercher loin et si vous voulez le reste à charge donc une fois qu'on enlève l'aide du SITOM et l'aide de la commune, le 300 litres revient à 39 € et le 600 litres à 50 €.

M. Serge BÉRARD : C'est encourageant.

M. Jean-Philippe GILLET : Cela fait un petit peu plus que moitié prix mais c'est quand même quelque chose qui aide.

M. Serge BÉRARD : Merci, M. GILLET. Est-ce qu'il y a des questions sur ces composteurs ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Parlons des silos enterrés maintenant.

5. FINANCEMENT D'UN SILO ENTERRÉ

CONVENTION AVEC LE SITOM SUD RHÔNE

Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : La deuxième délibération porte sur le financement d'un silo enterré et de la convention qui nous lie avec le SITOM pour l'installation de ces silos enterrés. La Ville de Brignais souhaite poursuivre la politique d'enfouissement des silos de points d'apport volontaire du verre. Alors, je précise que c'est un silo enterré pour le verre donc jusqu'à présent, c'est un silo aérien donc il se situe montée de la Côte et au croisement avec Michalon ; il y a un silo verre sur la gauche quand on monte. Périodiquement, on avait des récriminations des riverains puisque les gens viennent jeter leur verre, même à des heures indues de la nuit et que c'est très bruyant donc dans la mesure du possible, on essaie et puis il faut voir que par rapport à un silo aérien, le silo enterré, c'est deux à trois fois plus donc ça veut dire que la collecte, elle peut être beaucoup plus espacée.

La Ville de Brignais, comme je le disais, souhaite poursuivre la politique d'enfouissement des silos de verre, ce qui correspond à l'une des actions du SITOM.

Lors des réunions de vote du budget de la commune, il a été acté le fait d'installer un silo donc au lieu que je vous ai précisé au cours du premier trimestre 2026. Généralement, il y a une répartition à faire entre ce qui revient au SITOM et ce qui revient à la commune donc c'est ce qui est précisé dans la délibération et dans la convention qui est jointe.

Les travaux de génie civil sont à charge de la commune, c'est-à-dire de faire la fosse pour mettre le silo. Le montant de la fourniture d'un silo enterré est de l'ordre de 4 805 € HT et ça, c'est aussi à la charge de la commune. Par contre, l'intégralité du montant de la TVA est à la charge du SITOM, soit 961 €. Ce qui est à charge sur l'achat du composteur, c'est 4 805 € HT. Bien sûr, la ville doit procéder aux travaux de mise en place, ce qui représente en gros d'après ce que l'on a, l'expérience que l'on a sur les autres silos enterrés que l'on a fait installer, c'est de l'ordre de 5 000 € de faire la cuve béton pour mettre le silo.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver les termes de la convention de financement d'un silo enterré entre la Ville de Brignais et le syndicat mixte entre le SITOM, telle que présentée en séance et jointe en annexe ; autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, l'élue délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent et de verser une subvention d'équipement au SITOM du montant hors taxes de la commande ; dire que le montant de la fourniture d'un silo enterré est de 4 805 € HT. Le règlement de l'acquisition du conteneur enterré est réparti de la façon suivante donc comme je l'ai dit précédemment, donc la TVA à charge du Sud Rhône pour 961 € et le reste à charge de la commune pour 4 805 € HT et cette somme que l'on devra verser sera prélevée au chapitre 204 - compte 2041582 du budget principal de la commune pour l'exercice 2026. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : On va grâce à ces silos, fuir petit à petit, partout où il y a des nuisances potentielles, je pense qu'on sera amené à enterrer tous ces silos, ce qui permettra donc, si on comprend bien, d'avoir des collectes réduites.

M. Jean-Philippe GILLET : C'est d'un volume plus grand, effectivement et puis vous avez dû le remarquer, que tous les silos aériens, quelquefois, il y a tendance à avoir des déchets au pied de ces silos, même si ce n'est pas des bouteilles alors que les silos enterrés généralement, cette problématique est moindre.

Mme Laurence BEUGRAS : Juste une question de compréhension, par rapport à ce qui est dit, quand on fait des silos enterrés en fait, déjà on ne peut pas en faire partout a priori et sur les camions, ce n'est pas les mêmes camions qui viennent récupérer donc en termes de chaussée, ça ne sous-entend pas de faire des travaux pour en supporter le poids des camions qui viennent récupérer le silo ?

M. Jean-Philippe GILLET : Généralement c'est les mêmes ; les silos aériens et les silos enterrés, c'est les mêmes et non, généralement c'est standard et le camion s'arrête sur la voie publique, sur la chaussée parce que là, le silo enterré, il sera sur la partie trottoir et il reste sur la chaussée. On s'était posé la question à l'arrêt du C10 dans le centre, à côté de l'église, puisqu'il y a trois silos enterrés et quand il a fallu aménager les quais et tout ça, on s'est dit : comment ça va se passer ?

On avait consulté le SITOM et ça se passe comme avant, c'est-à-dire que le camion, il se gare le long du trottoir et c'est un bras déporté qui va charger. L'opération est assez rapide, même dans le centre. On pouvait craindre parce qu'avec le nombre de bus qui passent mais finalement, ça se passe relativement bien.

Mme Laurence BEUGRAS : Ok, merci.

M. Serge BÉRARD : Donc qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Alors deux commandes groupées, M. GILLET.

6. GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG) ET LES COMMUNES MEMBRES POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN

CONVENTION CONSTITUTIVE

Autorisation de signature

Rapporteurs : Jean-Philippe GILLET – Bruno THUET

M. Jean-Philippe GILLET : Cette délibération porte pour un groupement de commande avec la Communauté de Communes de la Vallée du Garon et les communes membres pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien. La Vallée du Garon et les communes membres, c'est-à-dire il y a toutes les communes sauf Montagny si je me souviens bien, qui se sont regroupées pour avoir un achat mutualisé entre collectivités pour les produits d'entretien, ce qui limite les frais ; ça permet d'avoir des commandes plus substantielles. Ce groupement de commande, je le rappelle, existait déjà sur la période 2022-2026. On arrive à échéance donc de ce groupement de commande et il faut le renouveler pour la période 2026-2030.

Ce groupement de commande avait donné satisfaction et il y avait déjà eu des axes d'orientation vers des produits plus vertueux au niveau écologique et du coup, l'idée c'est de poursuivre cet axe de développement pour les produits. Alors, quels sont ces axes ? C'est une rationalisation déjà du nombre de lots afin d'augmenter l'attractivité du marché. Si on morcelle trop, les gens qui se prononcent sont moins enclins pour des petits lots, ils sont plus attirés par des gros lots de produits, une étude approfondie des statistiques de consommation par produit afin d'adapter les quantités estimatives et permettre un meilleur chiffrage pour les candidats donc ça, c'est des plus techniques.

Un point qui avait démarré et qui sera renforcé, c'est le recours au nettoyage sans chimie pour les surfaces hautes. Jusqu'à présent, ça avait été testé pour les surfaces basses donc les sols et là l'idée, c'est les meubles et le sol et l'augmentation donc du nombre de références éco labellisées et une valorisation de produits sans pictogramme. Vous avez dû le remarquer, sur la plupart des produits ménagers, il y a des petits losanges qui indiquent la toxicité, la dangerosité, si c'est des produits biodégradables ou pas et l'idée, plus il y a de ces losanges généralement, plus le produit a une certaine agressivité donc moins il y a d'étiquettes, plus le produit est... et donc ça c'est assez vertueux parce que ça va dans l'axe pour protéger les agents qui utilisent ces produits d'entretien.

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon et les communes de Brignais, Chaponost, Millery et Vourles souhaitent monter ce nouveau groupement de commande pour les produits d'entretien. Dans la convention qui est jointe, il y a les différentes parties techniques sur la durée et les axes qui sont revendiqués donc les modalités de fonctionnement de ce groupement de commande.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver la convention constitutive de ce groupement de commande avec la CCVG et les communes membres pour la fourniture et livraison de produits d'entretien, telle que présentée en séance et jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, l'élue délégué à signer ladite convention et tout document y afférent et ça a été vu en commission n°3 le 21 janvier 2026.

Petit rappel, en commission n°3, il m'avait été posée la question et je n'avais pas su répondre donc du coup, je me suis renseigné, je le savais mais sur le moment, je ne m'en suis plus souvenu, comment des tissus non imprégnés de produits chimiques pouvaient nettoyer les sols et désinfecter donc ils sont à double sens, effectivement, ça enlève la saleté mais ça capte aussi les micro-organismes et c'est tout à fait technique, ce sont les fibres qui sont extrêmement fines. C'est une porosité par rapport à des tissus normaux, c'est beaucoup plus fin et ça décolle la saleté et les micro-organismes et ça les piège à l'intérieur. Après, ces textiles sont lavés à température et ça détruit ; c'est revendiqué par des normes AFNOR et c'est utilisé aussi en milieu médical hospitalier donc c'est pour des écoles et ça fonctionne bien et il y a ré usage, c'est intéressant.

M. Serge BÉRARD : Merci, M. GILLET, vous nous avez très bien vendu le produit à tous. Merci beaucoup. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter pour valider cette convention. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité et puis il y en a une deuxième avec le CCAS.

7. GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DANS DIVERSES FAMILLES D'ACHAT

CONVENTION CONSTITUTIVE

Autorisation de signature

Rapporteurs : Jean-Philippe GILLET – Bruno THUET

M. Jean-Philippe GILLET : Alors c'est une délibération de groupement d'achat mais plus restreinte. C'est entre la Ville et le CCAS pour des groupements d'achats et des familles de marchés qui concernent le nettoyage des locaux et la vitrerie donc nettoyage des parties vitrées. C'est des besoins communs entre la commune et le CCAS donc l'idée, c'était de se regrouper dans un groupement de commande.

Il y a aussi une convention annexe et il est demandé d'approuver les termes de la convention du groupement de commande entre la Ville de Brignais et le CCAS dans les familles d'achats suivantes : nettoyage de locaux et vitrerie, telle que présentée en séance et jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces et actes y afférents. Donc ça concerne surtout les sites qui sont externalisés : les gymnases, la Villa Giraudière, la salle du Garon, les ateliers municipaux et la vitrerie, c'est pour les écoles et les gymnases aussi.

M. Serge BÉRARD : Des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La convention est adoptée à l'unanimité. Merci.

8. SYNDICAT DE MISE EN VALEUR, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN DU GARON (SMAGGA)

CONVENTION DE RÉPARTITION DES INTERVENTIONS SUR LES PORTES HYDRAULIQUES

Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Une dernière petite délibération avec le SMAGGA. C'est une convention de répartition des interventions sur les portes hydrauliques. Je rappelle que cette délibération porte sur des équipements qui ont été installés dans la Ville de Brignais, qui dispose donc de différents équipements pour lutter contre les crues vingtennales donc c'est les petits murets qu'on peut voir le long du Garon, les murets et diguettes, les clapets anti-retours et la protection des berges.

Là, cette délibération ne porte que sur les portes hydrauliques. Sur Brignais, si vous avez regardé la convention jointe en annexe, vous avez un plan et les emplacements des quatre portes hydrauliques qui sont chemin du canal, chemin du rivage, au niveau de la passerelle du Garon à droite quand on traverse et au niveau du pont vieux donc c'est une porte qui est en contrebas et qui donne sur le Garon. L'idée, ce sont des équipements qui ont été installés par le SMAGGA et dont le SMAGGA a la charge de l'entretien. Par contre, il est demandé à la commune, c'est la commune qui doit mettre en œuvre ses équipements en cas de crue donc c'est les services techniques qui vont fermer les portes et il est demandé, pour des mesures de sécurité à la commune, de vérifier l'état de ses équipements pour, en cas d'alerte, ne pas s'apercevoir au dernier moment quand on veut fermer la porte, qu'il y a du bois qui est au niveau des charnières, des feuilles et que ça ne ferme pas, que les joints caoutchouc sont abîmés et qui ne vont pas jouer leur rôle d'étanchéité donc c'est de faire un contrôle par an avec un rapport adressé au SMAGGA. Si on constate des anomalies, c'est le SMAGGA qui fait la réparation mais c'est plus pour la sécurité et éviter de perdre du temps au moment de la crise ; il faut que ça soit le plus efficace possible et donc c'est d'anticiper sur les moments de crise pour que le matériel soit garanti de fonctionner.

Il est donc demandé de valider la répartition des interventions sur les portes hydrauliques de la commune, d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Brignais et le SMAGGA, telle que présentée en séance et jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, l'élue délégué à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces et actes y afférents.

M. Serge BÉRARD : Il se trouve qu'étant Président du SMAGGA et le SMAGGA est à l'origine de ces conventions, je ne prendrai pas part au vote. Juste pour rappel, le SMAGGA est en charge donc de mettre en place des systèmes d'endiguement qui sont financés à 50% par l'État et l'État doit s'assurer auprès du SMAGGA que tous les systèmes sont opérationnels ; le SMAGGA n'étant pas en capacité, bien entendu, lors d'événements tels qu'on a pu les connaître d'intervenir opérationnellement et confie aux collectivités, aux communes, la mise en œuvre de tous les équipements donc cette convention garantit au SMAGGA et donc à l'État, que tout notre système d'endiguement est opérationnel.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote donc sans moi.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 2 absents et 1 non-participation au vote.
Merci.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

- 9. SCOLARISATION DES ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES HORS COMMUNE DE DOMICILE**

- CONVENTION POUR CHARGES DE FONCTIONNEMENT

- Autorisation de signature

- Rapporteur : Sébastien FRANÇOIS**

M. Sébastien FRANÇOIS : Bonsoir à tous. Je vais comme chaque année vous présenter une convention pour la scolarisation des élèves des écoles publiques hors commune de domicile, c'est-à-dire que chaque année nous avons des enfants de Brignais qui vont dans des écoles dans d'autres communes et inversement. Souvent, c'est pour des raisons pratiques des parents qui travaillent à droite ou à gauche et pour eux, c'est plus pratique d'avoir les enfants là où ils souhaitent les avoir.

Chaque année, on se rencontre avec une vingtaine de communes et on définit d'une participation aux frais en fait de chacune de nos communes. Pour rappel, dans la convention, on vous rappelle qu'en 2024-2025, nous avons voté 584 € pour un élève de maternelle et 293 € pour un élève d'élémentaire donc c'est bien une participation aux frais des communes, c'est-à-dire que lorsqu'on a un enfant de Brignais qui va par exemple à Irigny, la Ville de Brignais, si c'est un maternelle, verse à Irigny 584 € pour l'année ; c'était pour l'année 2024-2025. Pour l'année scolaire 2025 2026, nous avons voté et nous avons décidé entre nos communes une augmentation de 2% et c'est cette augmentation qu'on vous propose au vote.

On s'est réuni avec les autres communes le 7 novembre et étant donné qu'on est nous, en année civile pour le budget et non en année scolaire, on doit attendre le mois de janvier pour voter ceci donc ça représenterait 595 € pour les maternelles, moitié moins en cas de garde parentale alternée et 299 € pour les élémentaires. Pour information, cette année, nous avons 23 Brignairots qui sont à l'extérieur, si je peux dire, et nous en accueillons 7 de l'extérieur ; des chiffres qui sont à peu près réguliers d'une année sur l'autre, avec une petite augmentation sur 2024-2026, d'enfants de Brignais qui vont à l'extérieur.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

- **AFFAIRES SOCIALES**

- 10. CONSEIL DES AÎNÉS**

- Modification du règlement intérieur et de la charte de fonctionnement

- Rapporteur : Béatrice VERDIER**

Mme Béatrice VERDIER : Bonsoir. Le Conseil des aînés à Brignais, le premier de Brignais et rapidement, un petit retour en arrière, la constitution a été votée le 27 janvier 2021 et la création du Conseil des aînés s'est fait lors du Conseil municipal du 28 avril 2021.

Depuis, le Conseil des aînés a avancé, a vécu ; on l'avait créé en se basant sur des expériences d'autres Conseils des aînés de villes à peu près similaires et en juin 2025, notre Conseil des aînés a fait un peu le bilan de ces années et il a présenté ce bilan lors de la Commission générale de septembre et il a souhaité modifier les textes fondateurs et ils les ont présentés lors de la plénière de novembre. Les textes fondateurs, vous les avez joints, les nouveaux ; alors on peut jouer au jeu des sept erreurs et puis comparer mais en gros, les principales modifications portent sur la nature du mandat, à savoir ils veulent conserver un mandat de 6 ans mais ils souhaitent mettre en place une porte de sortie en milieu de mandat pour pouvoir tourner et puis se donner la possibilité d'être remplacés. Cette année, ils souhaitent arrêter le mandat en juin donc après 5 ans seulement, selon les élections qui auront lieu en mars, relancer ou non un nouveau Conseil des aînés en utilisant les nouveaux textes mais qui repartirait donc sur un mandat de 6 ans avec la nouvelle mandature.

Il souhaite également que les membres du Conseil des aînés qui se termine puissent présenter et proposer des membres pour la constitution du prochain Conseil des aînés ; à savoir qu'il y a 20 membres et on avait initialement tiré au sort 12 membres et désigné 8 membres et le Conseil des aînés souhaite que ce soit 10 membres tirés au sort et 10 membres désignés par le Conseil municipal et par les anciens du Conseil.

Enfin, au niveau de l'organisation en interne, on était partis nous, sur des commissions et eux, ils ont voulu transformer cela en projets donc ils ont des projets qui sont chacun coordonnés.

Toutes ces modifications ont été vues lors de la commission n°2 qui a eu lieu le 21 janvier, et on demande au Conseil municipal d'approuver la nouvelle charte et le nouveau règlement de fonctionnement, de valider les différentes modifications, et notamment le mandat qui se terminera le 30 juin et puis de charger Monsieur le Maire, ou l' élu référent, de l'application des dispositions de cette charte et de ce règlement.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Moi j'en profite pour saluer tous les membres du Conseil des aînés qui ont joué le jeu pendant ce mandat. C'est vrai que c'est un sujet qui nous tenait à cœur, créer un Conseil des aînés. L'idée était d'associer le plus possible, on l'a fait dans bien des domaines, cette démarche de participation citoyenne qui était d'associer des personnes d'expérience à nos projets et au moins, c'était une attente qu'on avait que surtout les principaux projets de la ville dans le cadre des groupes de travail, dans le cadre du comité de pilotage, il soit associé pour amener leur regard. Au-delà de ça, ils ont pris eux-mêmes plein d'initiatives d'animations, de toutes sortes, on pourrait les citer, je ne vais pas revenir là-dessus, ce n'est pas l'objet de la délibération mais ils ont été très créatifs, très investis. Alors ce n'est pas simple, le temps passe aussi, c'était parfois un peu lourd. Ils ont cherché leur organisation et donc ce séminaire qu'on leur a proposé et qui sur lequel on a considéré qu'il était bien qu'il passe une journée à faire le bilan de cette expérience a été très productif.

Je crois qu'ils ont été très contents. En fait, on a des gens qui ont eu des parcours professionnels aussi, qui étaient familiers finalement de ces démarches, de ces réflexions et ils nous ont apporté beaucoup.

Alors il y avait une question qui était quand même sous-jacente, au bout de 5 ans de fonctionnement, est-ce que ça a du sens d'avoir un Conseil des aînés à Brignais ? Et la réponse était unanime, ils ont tous considéré qu'il fallait continuer. C'est la raison pour laquelle on passe cette délibération aussi, déjà pour acter le fait qu'il y a une volonté de continuation et puis par contre d'ajustement à la pratique brignairote ; alors je ne sais pas comment se fera le relais prochainement mais on ne peut qu'être satisfait de cette expérience et une nouvelle fois remercier tous ceux qui ont consacré du temps, de l'énergie à ce dossier ? Cela n'a pas toujours été simple pour eux ; voilà, je ne sais pas s'il y a des commentaires d'autres personnes qui ont côtoyé l'équipe. Si vous en êtes d'accord, nous allons valider ces modifications du règlement intérieur par notre vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

11. PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

CONVENTION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE LA FONDATION AJD MAURICE GOUNON

Renouvellement de la convention de partenariat

Rapporteur : Michèle EYMARD

Mme Michèle EYMARD : Bonsoir à tous. Il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat qui nous lie avec le Département et la Fondation AJD Maurice Gounon. Je pense qu'il n'est plus la peine de parler des AJD, d'expliquer ce qu'ils font puisqu'ils sont sur le terrain. Déjà tout à l'heure, nous avions un temps fort pour mettre en valeur ces jeunes qui participent à la vie de la commune et en fait, je crois que c'est depuis 1990 qu'ils sont sur la commune. On a voté, vous avez approuvé lors du Conseil municipal du 17 décembre dernier, le fait que le Département nous a demandé de participer à hauteur de 25% du montant total de ce dispositif. On vous dit dans le rapport qu'il s'agit des enfants de 11 à 21 ans et même on a abaissé, enfin, ils ont abaissé l'âge puisque maintenant ils ont aussi affaire à des enfants qui ont 10 ans, dans des quartiers qui ne sont plus forcément que dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de la politique de la ville puisqu'ils ont également des enfants sur la Côte et dans le centre-ville, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

On vous rappelle que cette prévention spécialisée, nous avons affaire avec des décrochage scolaires, des conduites à risque diverses avec des formes d'addiction et de radicalisation, voire de prostitution aussi, et surtout d'exclusion sociale. Les chantiers qui sont proposés, les chantiers éducatifs sont les « chantiers d'équipes », « vis ta Ville ! », la « semaine des décrocheurs » et le « chantier permanent AJD Cycles » qui est sur Caluire. On vous précise que l'équipe a accompagné 124 situations de jeunes Brignairots, que nous avons accordé une subvention d'un montant de 4 000 € en 2025 et cette subvention est attribuée exclusivement aux salaires et aux projets des jeunes. Le montant final en fait utilisé à ce jour, est de 3 361 € et le reliquat qui est détenu par le service de la prévention viendra en complément de la subvention octroyée au titre de l'année 2026 donc la hauteur de notre participation est de 45 000 € pour l'année 2026. Voilà, j'ai tout dit pratiquement.

M. Serge BÉRARD : Donc il s'agit d'approuver la convention dans ces conditions. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce dossier ?

Mme Michèle EYMARD : Lors de la commission n°2, Mme GUINET avait posé des questions, si on pouvait avoir une grille de lecture pour expliquer un peu à quoi correspondaient ces 45 000 € donc la répartition, il y aura 39 000 € qui sera le financement du fonctionnement de la prévention spécialisée, conformément à la décision du Département. C'est un budget qui est prévisionnel puisqu'en mars, le Département arrêtera le budget et à ce moment-là, le montant sera définitivement calculé. Ensuite, il y aura 6 000 € qui est le montant maximum provisoire pour financer les actions qui sont des actions telles que sont décrites dans la convention dont je vous ai parlé.

M. Serge BÉRARD : Est-ce que c'est clair pour tout le monde ?

Mme Christiane CONSTANT : Qu'est-ce qui va se passer si les départements diminuent de plus en plus ces subventions pour ce type de de prévention à Brignais ? Est-ce qu'on pourra faire face ? Peut-être qu'on pourra peut-être gagner notre procès contre l'Éducation Nationale et récupérer les 450 000 € qu'ils nous doivent pour faire de la prévention sur le terrain, non ? À un moment donné, il va bien falloir équilibrer.

Mme Michèle EYMARD : C'est une excellente question qui nous préoccupe mais on n'a pas la réponse. J'imagine qu'on n'a pas la réponse, si ce n'est que nous, on a déjà avec les services, vraiment fait un maximum de négociations. Au départ, on était quand même très surpris de cette demande, de ce retrait et je peux vous dire que ça a été de nombreuses réunions au Département et je remercie d'ailleurs les services qui ont été assez exemplaires. Voilà donc je n'ai pas la réponse.

M. Serge BÉRARD : Alors, c'est un sujet de fond important. Il est vrai que pour resituer cette question dans le contexte économique actuel, les départements ont été lourdement pénalisés suite au changement de méthode de financement, en particulier sur les droits de mutation. Ils sont tous, vous avez vu la presse, dans des situations financières tout à fait catastrophiques donc ils cherchent de l'argent partout, comme l'État d'ailleurs et il se trouve que finalement à la sortie, ça tombe sur les communes et que le Département a fait un vote en disant : désormais, on prend à 75% le coût ; c'est à prendre ou à laisser puisque ça a été délibéré au niveau du Département et on n'a pas eu notre mot à dire donc c'était à prendre ou à laisser, alors avec peut-être à un moment donné, des recours pour dire : mais le Département ne remplit pas sa mission, je suis incapable de mesurer comment on pourrait juridiquement ou quelqu'un pourrait défendre ça.

Pour ce qui nous concerne, l'année 2025 a été difficile pour les AJD déjà, puisque deux de leurs agents qui étaient là depuis longtemps sont partis. Pour ajouter à ça, les difficultés de négociations entre l'association et le Département, le Département et nous donc ça a créé une grosse perturbation et à l'issue, on a après tout, on a réfléchi, on a mesuré quel était l'apport des AJD pour la commune, compte tenu aussi des caractères sociaux logiques de la ville. Je rappelle qu'on a connu des événements, on a été touchés par les événements, peu par rapport à beaucoup de villes, lorsqu'il y a eu des émeutes. On a mesuré à ce moment là parce qu'on a eu des retours, on a discuté avec les agents des AJD, qu'ils avaient eu un rôle de médiation à ce moment-là et puis plus généralement, ils sont très présents dans la commune.

Tout à l'heure, on avait justement une rencontre avec les parents et les jeunes qui en profitent, même s'il y en a eu un peu moins l'année dernière, ils étaient quand même là assez nombreux et il y a un retour extrêmement positif de toutes ces personnes. On a souvent des jeunes en situation de décrochage, en difficulté, des parents qui ont du mal à les encadrer aussi et qui s'appuient sur l'apport des AJD. Ce n'est pas de gaité de cœur qu'on va sortir 45 000 € mais on a considéré que la ville avait besoin de ce service là et qu'il fallait assumer les conséquences et prendre en charge ce budget. Voilà, c'est la position qui a été retenue.

On espère que les finances du Département iront mieux et puis qu'il pourra reprendre l'intégralité du coût à un moment ou un autre. En tout cas, désormais, de nouveaux agents sont arrivés et sont en train de prendre leurs fonctions. On a un retour positif des familles et on va se montrer optimiste en espérant que les choses se stabiliseront, voire que le Département pourra reprendre la complétude du financement à terme mais je ne peux pas en dire plus. Il peut peut-être encore plus se désengager ; qu'est-ce qu'on fera alors ? Comme sur beaucoup de sujets, parfois on est obligé d'avancer à vue. En tout cas, voilà la proposition qu'on vous fait, c'est de faire perdurer ce service et cette présence des animateurs, des éducateurs auprès de ces jeunes. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie, c'est un sujet qui nous a beaucoup préoccupé. Merci Michèle d'avoir su porter ce dossier.

12. CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION POUR LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI D'UNE DÉMARCHE D'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE

MAISON MÉTROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI

Autorisation de signature

Rapporteur : Marie DECHESNE

Mme Marie DECHESNE : Bonsoir à tous. Donc un sujet un petit peu technique, on est sur les clauses sociales, en fait, les achats socialement responsables. La loi « Climat et résilience » prévoit que les marchés et les concessions dont le montant est supérieur aux seuils européens doivent comprendre des conditions d'exécution qui prennent en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, et notamment en faveur des personnes défavorisées donc par exemple, en prévoyant des clauses sociales d'insertion, je vous dis tout de suite après ce que c'est, une clause favorisant l'égalité femmes-hommes ou l'achat équitable donc c'est un autre exemple ou alors en réservant un contrat aux structures de l'économie sociale et solidaire, du handicap ou de l'insertion par l'activité économique.

Donc une clause sociale et solidaire, c'est une disposition insérée dans un marché public, qui oblige l'entreprise titulaire à consacrer un certain nombre d'heures de travail à des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. Alors, il faut savoir que la Communauté de communes de la Vallée du Garon avait déjà mis en avant des orientations stratégiques lors de l'adoption de sa politique d'achat sur son territoire dès 2020 et notamment trois grandes orientations stratégiques :

- Contribuer à la dynamique de développement du territoire en rapprochant les entreprises de la commande publique
- S'engager vers des achats durables et responsables

- Développer la création de richesse au niveau de l'acte d'achat en assurant la satisfaction du besoin, la maîtrise des coûts et des délais, la gestion du risque et permettre également une création de richesse sociale, environnementale, économique et territoriale.

Les clauses d'insertion sociale et les marchés réservés sont des outils qui permettent la mise en œuvre de ces objectifs. Jusqu'en 2024, la CCVG et les communes membres étaient accompagnées par Sud-Ouest Emploi. Malheureusement, la structure a subi une liquidation judiciaire en 2024 donc depuis cette date, il n'y a plus d'accompagnement sur ces clauses d'insertion sociale. En fait, il s'agit de compétences qui sont vraiment spécifiques et qu'on n'a pas à disposition sur notre commune, ni au sein de la CCVG ou au sein des communes membres donc il est proposé de conventionner avec la MMI'E via une convention cadre de coopération pour la mise en œuvre et le suivi d'une démarche d'achat socialement responsable. Vous avez le projet de la convention qui est joint en annexe.

Il est proposé donc que la convention soit signée avec la MMI'E, c'est la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi et donc que ce soit la CCVG et chaque commune membres qui signent la convention avec la MMI'E. Ensuite, en termes de facturation, il y aura bien sûr, une refacturation de la CCVG à chaque commune. C'est un dossier qui a été vu à la commission n°2 le 21 janvier et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour un, approuver la convention cadre ; deux, pour autoriser la signature par Monsieur le Maire ou à défaut, l'adjoint délégué et puis dire que la durée de la convention est fixée pour quatre ans et que les crédits sont inscrits au budget exercice 2026 et suivants et que l'appel à participation sera proratisé selon la réalisation effective de la mission telle qu'incluse dans la refacturation du service commun de la commande publique. Je ne sais pas si j'ai été assez claire. Si vous avez besoin de complément d'information, j'essaierai d'y répondre.

M. Serge BÉRARD : C'était très clair, Mme DECHESNE. D'ailleurs, il n'y a pas de questions ? Une question de M. BOISSERIN.

M. Guy BOISSERIN : Non, j'ai une remarque. Je voulais simplement dire que cette délibération existe aujourd'hui suite à la fin de Sud-Ouest Emploi qui a déposé le bilan en novembre 2024, si mes souvenirs sont bons, suite à la perte d'un marché et suite à la perte de subventions du Département du Rhône donc on passe d'un côté ce qu'on a cassé de l'autre après l'avoir monté. On a connu ça aussi avec Passerelle pour l'emploi, on a un marché, on embauche, on enlève le marché, tu es dans la merde. Enfin, il y a un moment où les politiques publiques pourraient être un peu plus cohérentes aussi à notre niveau, pas seulement au niveau de l'État pour éviter ce genre de d'inconvénients. Sud-Ouest Emploi rendait beaucoup de services sur le territoire, pas que le nôtre, à COPAMO également beaucoup et ça manque aujourd'hui et donc on se rabat, entre guillemets, sur la MMI'E qui dépend de la Métropole. Ce n'est pas dramatique mais je déplore aujourd'hui qu'on soit obligé de faire ça parce qu'on n'a pas soutenu au bon moment et correctement Sud-Ouest Emploi.

M. Serge BÉRARD : Pour comparaison n'est pas toujours raison. Là on parle d'une prestation qui était une des prestations faites par Sud-Ouest Emploi. Pour la petite histoire d'ailleurs, il faut savoir que si Sud-Ouest Emploi est venu s'installer sur notre territoire, c'est qu'au départ Sud-Ouest Emploi travaillait pour la Métropole, que la Métropole a créé cette maison et que ça a conduit à faire perdre des marchés.

Enfin voilà, tout ça a été très complexe et finalement Sud-Ouest Emploi n'a jamais pu trouver la taille critique qui lui permette de répondre aux besoins de nos territoires, Communauté de communes, on va dire pour l'essentiel ; effectivement, on peut le regretter. Ça a été d'ailleurs aussi un moment très difficile pour les salariés de Sud-Ouest Emploi qui donnaient le mieux d'eux-mêmes pour ces missions. Alors, je sais qu'il y a une quête pour savoir qui pourrait faire ce travail-là, y compris des entreprises privées et finalement, il n'y a que la maison, métropolitaine d'insertion a priori qui est en capacité de remplir ces missions, d'où cette convention.

Mme Christiane CONSTANT : En fin de compte, c'est l'application de la loi RSE, responsabilité sociale des entreprises qui vise trois volets : l'humain, la biodiversité et les personnes et c'est ça qui est très intéressant dans le fond de cette délibération parce que quand on vise des personnes, c'est justement la loi qui permet aux entreprises d'embaucher les handicapés jusqu'à 100% et donc cette application est très, très importante parce qu'elle touche effectivement les volets écologiques, humains et de la nature et qu'effectivement, même si on a un ennui avec la convention précédente, il faut la continuer parce qu'il me semble que c'est un très bon deal entre la société et les entreprises. Voilà, merci.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme CONSTANT. On partage, je pense, tous cette idée. D'ailleurs, on va voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE – CULTURE – SPORT**

- 13. LOCATION DE SALLE À TITRE EXCEPTIONNEL**

Complexe Pierre MINSSIEUX – Salle Daniel QUEREZ

Rapporteur : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Je vais vous parler effectivement d'une location de salle à titre exceptionnel. On a voté l'année dernière une nouvelle tarification en essayant d'être assez exhaustif sur toutes les possibilités de salles et puis de publics, associations brignairottes, associations extra-brignairottes, autres sociétés, entreprises et puis particuliers. Il se trouve qu'on a une demande donc la ville a été sollicitée par un regroupement de personnes privées intitulées « La confrérie » ; Clémentine, ce n'est pas « confrérie des aînés » mais des anciens en fait donc de Brignais pour la location d'une salle Daniel QUEREZ au complexe sportif CPME le mercredi 29 avril 2026 pour un repas convivial et temps méridien.

La délibération dont je parlais avec la tarification de mise à disposition de salles et de prestations annexes en date du 9 juillet 2025, définit les salles et sites municipaux qui peuvent être soit loués, soit mis gracieusement à disposition et cette délibération ne prévoyait pas la location de la salle QUEREZ à des particuliers.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver à titre exceptionnel sa location à la confrérie donc des anciens de Brignais pour ce repas sous le statut d'« acteur brignairot » qui était un identifiant, un type associatif et donc « acteur brignairot », c'est un peu large globalement, prévu par ladite délibération au tarif de 300 € plus les frais annexes éventuels de régie de sécurité et de nettoyage. La salle qui pouvait être louée, c'est la salle du Garon mais qui de toute façon était trop petite pour recevoir donc la solution proposée a été cette délibération et la possibilité de louer la salle Daniel QUEREZ pour cet événement.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 20 janvier. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver la location à titre exceptionnel de la salle Daniel QUEREZ par la « confrérie des anciens de Brignais » le 29 avril 2026 au tarif de 300 €, plus frais annexes éventuels de régie, sécurité et nettoyage.

M. Serge BÉRARD : Bien. Est-ce qu'il y a des questions concernant la confrérie ou la location ?

M. Guy BOISSERIN : C'est quoi la confrérie des anciens de Brignais ?

M. Claude MARCOLET : Alors, c'est une confrérie qui compte parmi elles en fait tout un tas d'anciens ; alors je ne vais pas rentrer dans des considérations d'âge...mais globalement, il y a plus d'une centaine de personnes, je crois qu'ils sont 130 et quelques membres et qui se regroupent. Ce sont vraiment des anciens Brignairots qui ont créé une sorte de... ; alors justement, ce n'est pas une association, c'est un collectif disons, ils ne se sont pas montés en association, d'où cette nécessité de délibérer.

M. Serge BÉRARD : Mais ils y pensent.

M. Claude MARCOLET : Oui, ils y pensent.

Mme Christiane CONSTANT : Mais à l'initiative de quels anciens ça a été monté ? Je n'ai pas été contactée. C'est encore un truc entre hommes ?

M. Claude MARCOLET : C'est un truc entre hommes a priori. Je crois que les femmes des dix anciens ont créé un mouvement pour faire la même chose côté femmes, paraît-il.

Mme Christiane CONSTANT : Qu'est-ce qu'ils défendent ? Qu'est-ce que défend cette confrérie ? Parce que je vais vous dire, quand j'étais élue à la Région, il y avait toutes les confréries mais du saucisson... et c'était intéressant parce qu'on mangeait, on goûtait le fromage mais alors là, qu'est-ce que nous concocte ces anciens de la confrérie ?

M. Claude MARCOLET : Ce sont des anciens Brignairots qui ont prennent plaisir à se retrouver.

M. Serge BÉRARD : L'idée est de renforcer le lien social ; vous allez aimer ça.

Mme Christiane CONSTANT : Mais c'est dommage qu'il n'y ait pas de consœurs.

M. Sébastien FRANÇOIS : Mais ça existe, Christiane. Il y avait eu un article de presse l'année passée dans le Progrès sur cette confrérie-là, il y avait eu un petit entrefilet. Là, c'est une confrérie et il y a une sororité aussi.

Mme Christiane CONSTANT : Non mais je vais être plus sérieuse, cela ne crée pas un précédent de louer une salle comme ça par rapport aux autres besoins d'autres groupes... ?

M. Serge BÉRARD : On va être honnête, il y a un côté arbitraire qui est assumé parce que pour participer à cette confrérie, il faut être Brignairot.

Mme Christiane CONSTANT : Vous y êtes dedans, non ?

M. Serge BÉRARD : J'ai été convié une fois ou l'autre.

Mme Christiane CONSTANT : Il faudrait qu'ils invitent le Conseil municipal.

M. Serge BÉRARD : J'ai été convié mais en payant ma part ; une fois, ça m'est arrivé donc je n'ai pas été invité en fait, j'ai été associé. On en a d'autres autour de cette table qui ont dû être conviés d'ailleurs aussi. Ce qu'on peut dire, c'est que ce sont vraiment des Brignairots qui sont là depuis longtemps et qui sont attachés à leur commune et qui ont créé cette confrérie de façon très amicale et très sympathique, et qui font vivre le lien social. Peut-être qu'on pourrait leur faire des suggestions pour aller au-delà ou je ne sais pas ; en tout cas, on a compris leurs attentes, on a compris qu'ils voulaient faire ce repas à Brignais et ils vont payer leur participation comme s'ils étaient une association ; voilà ce qu'on vous propose. S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Christiane CONSTANT : Il faudrait mettre quand même dans le compte rendu que c'est un acte de générosité de fin de mandat de la part des élus de Brignais.

M. Serge BÉRARD : De reconnaissance aussi que lorsque des Brignairots se rassemblent, ils participent aussi à la vie de la cité et qu'on peut les remercier aussi. Voilà en tout cas une délibération à l'unanimité qui me fait plaisir personnellement et puis on va passer à la dernière délibération avant les vœux, portée par M. THUET, qui concerne la MIE et les travaux futurs.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 14. MAISON INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT (MIE)**

- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SALLES DE RÉUNION

- Approbation et autorisation de signature

- Rapporteur : Bruno THUET**

M. Bruno THUET : Comme vous le savez, on va faire des gros travaux sur cette partie de l'Hôtel de ville donc dans le cadre de ce réaménagement et donc la salle du Conseil municipal sera touchée. La commune de Brignais sollicite la mise à disposition, à titre gracieux, des deux salles de réunions de la Maison Intercommunale de l'Environnement pour la période du 1^{er} avril 2026 au 1^{er} juillet 2027. Cela va être la période où la Mairie, enfin l'Hôtel de ville sera en travaux ; ceci afin que les séances du Conseil municipal et des Commissions générales puissent se dérouler dans des locaux adéquats.

La salle du Conseil municipal et la salle des mariages seront indisponibles pendant ces travaux. Les bureaux du SYSEG et du SMAGGA, copropriétaires de la Maison Intercommunale de l'Environnement (MIE) ont répondu favorablement à cette demande de la commune de Brignais, en fixant les modalités de mise à disposition dans une convention tripartite – SYSEG, SMAGGA, commune de Brignais.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 20 janvier 2026. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver le projet de convention tripartite de mise à disposition des deux salles de réunions de la Maison Intercommunale de l'Environnement, entre le SYSEG, le SMAGGA et la commune de Brignais, telle que présentée en séance et joint en annexe ; autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut l'élue délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

M. Serge BÉRARD : Merci M. THUET. Je ne prendrai pas part au vote puisque le SMAGGA aussi était dans la décision. Au passage, je n'ai pas pris part au vote au SMAGGA quand le SYSEG et le SMAGGA ont décidé d'offrir gratuitement la mise à disposition de ces salles en échange de bons principes puisque le SYSEG et le SMAGGA aussi parfois utilisent nos salles pour remplir leur mission, d'ailleurs au profit de nos concitoyens. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Je rappelle qu'on a fait le nécessaire aussi auprès de la Préfecture pour changer le lieu de la Mairie donc tout est en ordre.

Mme Christine MARCILLIERE : Juste une question qui n'est pas forcément en lien, enfin oui en lien mais pas forcément en lien avec le vote. Je vois que la salle des mariages sera également indisponible. Est-ce que les mariages auront lieu également à la MIE ?

M. Serge BÉRARD : Non, il est prévu qu'ils soient à la Giraudière.

Mme Christine MARCILLIERE : D'accord, merci, c'était tout.

M. Serge BÉRARD : Nous n'avons pas trop communiqué encore sur ce sujet, il faudra le faire.

Mme Clémentine HOCHART : *J'en profite, on a eu l'autorisation récente puisque pour pouvoir positionner et célébrer les mariages ailleurs qu'en Mairie, il nous faut une autorisation qu'on a mis un petit peu de temps à voir et qu'on a finalement obtenu. On a depuis cette confirmation officielle, on a donné l'information quand même à tous les futurs mariés qui se sont présentés et qui projettent de se marier en 2026 pour les prévenir et ensuite on fera une information plus officielle à partir de, je pense, quand les travaux vont commencer mais ce sera à partir du mois d'avril.*

Mme Valérie GRILLON : Juste pour mémoire, c'est sur une période de quand à quand ?

Mme Clémentine HOCHART : *Sur la durée totale des travaux. Là, c'est vrai que la convention concernant la MIE, on l'a faite volontairement plus longue que la période des travaux pour éventuellement ne pas avoir à refaire un avenant s'il devait y avoir un décalage du calendrier.*

M. Serge BÉRARD : Au passage, la salle des mariages de la Giraudière sera une belle salle aussi, avec un beau cadre qu'est la Maison de la Giraudière ; ça ne vaut jamais une Mairie mais ce sera chouette et puis on aura une salle de mariages qui sera jolie après.

M. Guy BOISSERIN : Il faudra peut-être pousser les composteurs du Parc de la Giraudière pour les photos parce que ce n'est quand même pas super propre.

M. Serge BÉRARD : On regardera ça. On fera en sorte que les nouveaux mariés qui viendront là soient heureux de s'être mariés dans cette maison.

Mme Laurence BEUGRAS : Ma question était beaucoup plus terre à terre organisationnelle, je vois qu'il y a un système de sonorisation avec quatorze micros. Quand on regarde les futures assemblées, sur les Conseils municipaux, est-ce que nous, on va venir avec d'autres micros, les futurs élus ou pas du tout ? Parce que là, quand on regarde à combien on a de micros, ce n'est pas hyper pratique.

M. Serge BÉRARD : Pour pratiquer cette salle, on peut avoir un micro pour deux, ça fonctionne aussi là-bas.

Mme Laurence BEUGRAS : Ça fonctionne aussi.

M. Serge BÉRARD : Oui, c'est moins confortable mais il faut dire qu'ici, entre l'organisation des micros, la diffusion, c'est vrai qu'on va voir comment on va faire, on va perdre des choses pendant quelques mois, c'est clair mais malgré tout, la salle a vocation à accueillir des comités où il y a une quarantaine de personnes et elle est équipée et ça se passe bien pour la pratiquer régulièrement. On n'aura pas le même confort, on n'aura pas un écran devant derrière...mais ça reste quand même vraiment d'une belle qualité quand même. En tout cas, je n'ai jamais entendu, ceux qui sont au SYSEG peuvent en parler mais je pense que les comités se passent bien.

M. Jean-Philippe GILLET : Généralement, les conseils syndicaux, on est quand même 30 à peu près dans la même configuration avec, comme ça sera, avec un écran en fond de salle, c'est un U et on a un micro au milieu, entre deux et ça fonctionne.

Mme Laurence BEUGRAS : Et pour la diffusion des Conseils municipaux ?

M. Serge BÉRARD : Ça par contre...

Mme Clémentine HOCHART : *Les tests sont en cours et c'est aussi pour ça, je vous rassure donc il est bien prévu 33 conseillers municipaux même pendant la période des travaux, on ne réduira pas à 14. On a dans l'idée effectivement de partager les micros et en fait aujourd'hui, nos micros en salle du Conseil, ils sont d'autant plus importants qu'ils permettent la retransmission.*

L'idée, c'est plutôt d'avoir un système de retransmission alors qui sera un petit peu dégradé mais que la captation du son puisse se faire à partir d'un téléphone portable, ce qui fait que l'utilisation d'un micro, c'est ce qui permettra de porter, de donner plus de puissance à la portée des voix. Normalement au regard de la configuration de la salle, même sans micro, si quelqu'un parle suffisamment fort, ça permettra de pouvoir assurer une retransmission correcte.

Mme Laurence BEUGRAS : Merci Clémentine.

M. Claude MARCOLET : Une autre question, on pourra accueillir du public ?

M. Serge BÉRARD : Pareil, oui. D'ailleurs, les comités sont publics aussi.

Mme Clémentine HOCHART : *Oui, il est bien prévu d'accueillir du public et c'est dans ce cadre-là que les questions aussi de sécurité sont traitées puisque ça veut dire qu'on aura aussi nos policiers municipaux, en tout cas un policier municipal, pour assurer la gestion du public, si le cas se présente.*

M. Serge BÉRARD : On n'a pas voté donc sur cette convention, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité donc on aura une salle de Conseil municipal ou en tout cas les futurs élus auront une salle de Conseil municipal, on pense à eux à partir du mois d'avril.

- **VŒUX**

- 1. VŒU DE SOUTIEN POUR LA LIBERTÉ LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES**

Rapporteur : Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : On passe à deux vœux qu'on souhaitait vous proposer.

Le premier, c'est moi qui le porte donc après ce sera Marie, qui concerne une proposition de l'Association des Maires de France qui vous l'avez compris, enfin, pour ceux qui étaient présents ou qui ont suivi le congrès des Maires, a été un congrès assez virulent en fait par rapport notamment à l'État. Je vais donc vous lire ce que l'AMF nous a proposé comme texte et pour lequel en fait, c'est un vœu ; espérons que ce ne soit pas un vœu pieu mais vous verrez à la fin. Je pourrai vous en dire un mot mais on sait déjà que ce n'est pas totalement un vœu pieu.

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or, la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un État toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publique des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris les finances publiques.

À l'occasion du 107^e Congrès des Maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. Le Conseil municipal de Brignais partage ces propositions pour redonner du pouvoir d'agir aux communes et d'intercommunalités, par :

- La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'État ou d'une autre collectivité ;
- L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune de Brignais s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux et soutient les propositions de l'AMF sur :

- Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
- Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes ;
- Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets.

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'État doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;

- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie « à l'euro près » ;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.

Je vous rappelle sur ce point, c'est 12% qui va impacter près de 500 000 € la commune sur la durée. Je vous disais que ce n'est pas qu'un vœu pieu puisque j'ai appris par l'intermédiaire de Clémentine HOCHART et de sans doute d'Alice NAVARRO, qui suivent de près le nouveau budget qui vient d'être non pas adopté mais via la procédure du 49.3 qui a été entérinée et qui prévoit la suppression du DILICO en fait, pour cette année donc ça a servi à quelque chose ; le fameux DILICO qui nous coûtait 400 000 €.

Mme Clémentine HOCHART : *Je précise que cette suppression, elle ne s'applique qu'aux communes et que la CCVG, en tant qu'intercommunalité, va continuer à contribuer ainsi que les départements et les régions.*

M. Serge BÉRARD : Tout cela est aussi sans doute très arbitraire, en tout cas, ça a fonctionné. C'est vrai qu'on n'a pas tellement entendu la voix des maires dans les médias, parce que lors des derniers jours du Congrès, il y a un bruit exogène qui est apparu ; un Général a raconté que nos jeunes allaient bientôt partir faire la guerre en Ukraine et ça a créé une pollution terrible qui fait que le Congrès des Maires est passé complètement inaperçu et que toutes ces positions très fermes qui a été prise par l'ensemble des Maires, parce que ça, c'est l'AMF donc c'est l'ensemble des maires qui se prononcent à travers ça, a été complètement court-circuité à ce moment-là ; d'où l'intérêt de le rappeler et pour ceux qui nous écoutent, y compris en ligne, rappeler nos préoccupations et notre volonté de faire en sorte que nos communes fonctionnent bien en toute autonomie parce que vous faites des efforts pour bien gérer nos communes et que l'État devrait prendre cet exemple-là pour, ramener son déficit à des choses raisonnables. Alors ceci impose peut-être ou suppose peut-être des commentaires ; je vous écoute et on procédera au vote pour adopter ce vœu. Est-ce qu'il y a des commentaires particuliers ?

M. Guy BOISSERIN : Moi je vais m'abstenir de voter ce vœu, non pas que je ne le soutienne pas mais j'ai du mal à comprendre pourquoi l'Association des Maires de France attend les échéances électorales proches, même les présidentielles qui ne sont pas loin. On sait qu'il y a des candidats potentiels ou putatifs à l'élection présidentielle qui sont aussi maires. Cela fait quinze ans que l'État déconne complètement avec les collectivités, ça fait quinze ans qu'on nous coupe les ailes ; quand je dis quinze, ça doit faire presque vingt et pourquoi on ne réagit que maintenant ? Alors vous m'apprenez que le DILICO va être supprimé pour les communes. Tout d'un coup, on va dire merci alors qu'en fait le DILICO a été inventé.

M. Serge BÉRARD : On ne dit pas merci.

M. Guy BOISSERIN : On ne dit pas merci mais c'est pour tout le monde mais en fait, si on le supprime ici, c'est qu'ils vont reprendre ailleurs, évidemment et dans tout ça, l'État ne se dégraisse pas, ne fait pas d'économie et on continue à foncer dans le mur. Moi mon vœu, ça serait plutôt qu'on réforme la France en profondeur, sinon elle disparaîtra dans quelques années, économiquement en tous les cas. Voilà donc là, à quelques semaines des élections, franchement je n'ai pas envie de voter ce vœu.

M. Serge BÉRARD : C'est noté. Oui, je pense que c'est un vœu qui se vote. Oui, est-ce qu'on remontera ce vœu à l'AMF pour lui faire part du fait qu'on l'a voté positivement ou pas. C'est un engagement quand même, c'est un engagement sur les thèmes d'ailleurs qu'évoque Guy BOISSERIN, on partage ce qu'il dit mais c'est une forme de solidarité entre maires pour dire : ça suffit, c'est vrai que ça fait longtemps que ça dure mais ça fait longtemps que l'AMF s'exprimait sur ce sujet-là et là c'est une sorte de trop plein. Je pense que ce n'est pas une problématique conjoncturelle, c'est vraiment un trop ; trop c'est trop, lié à tous les rajouts qu'on a pu avoir, notamment l'augmentation des 3% de la CNRACL, c'est ça le pire qui nous pénalise le plus, qui est tombé comme ça un beau jour, ça va vous coûter 150 000 € par an et au bout de cinq ans en année pleine, ça coûtera près de 500 000 €. Voilà donc les maires disent stop, s'il vous plaît.

Mme Christiane CONSTANT : Tous les maires sont d'accord ? Parce qu'une association est composée d'un tas de maires. J'ai vu qu'il y avait beaucoup de remous au sein de cette association et beaucoup de discussions donc je veux savoir quels sont les maires qui portent ce vœu, s'ils sont à 100% tous pour ce vœu.

M. Serge BÉRARD : Je pense en tout cas, c'est au moins un vœu qui a été, présenté, validé par l'AMF donc je ne sais pas comment ils ont fait le vote, si c'est unanimité, si c'est majorité, si, en tout cas, mais ce vœu, enfin l'AMF nous demande de prendre position sur ce vœu-là à partir d'une délibération qu'ils ont certainement eu en interne et qui est validée par l'AMF elle-même et ses instances en tout cas.

Mme Christiane CONSTANT : Et quel effet aura notre vote pour que ce vœu aboutisse ?

M. Serge BÉRARD : On pourra rejoindre Guy BOISSERIN sur le sujet. C'est, je crois, une manifestation, un peu de mauvaise humeur et de constat que les choses se dégradent pour beaucoup de communes et que l'État ne respecte pas les communes. Nous on pourrait, j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet lors des vœux et notamment, si on prend l'exemple des 450 000 € qui devaient nous être alloués pour pouvoir financer la prise en compte du coût des élèves de privé en maternelle et qui nous a été squeezé sans raison valable. Je pourrais reprendre l'exemple de la TVA qui a disparu, alors même qu'on faisait des mouvements de terre et qui nous a coûté 400 000 € puis qui est revenu d'ailleurs deux ans après. Tout cela fait que, le problème de fond en fait, derrière ça, c'est est-ce qu'on peut faire confiance à l'État ? Il faut renouer un lien de confiance entre l'État et les communes. On n'est pas opposés, on travaille ensemble mais il faut que les règles soient claires et qu'elles soient validées et que ce ne soit pas des oukases qui tombent comme si on était, finalement sous la tutelle permanente de l'État qui décide arbitrairement de ce qui nous impose.

Mme Christiane CONSTANT : Oui mais ce n'est pas nouveau, ça. Je ne sais pas, vous avez été élus quand il y avait Odile MIRGUET qui était donc extrême gauche.

M. Serge BÉRARD : Peut-être, c'est vrai.

Mme Christiane CONSTANT : Qui était donc comme ça et qui défendait la commune. Il y a des partis politiques qui sont des partis politiques de rupture et donc j'ai l'impression d'entendre, si vous voulez, un discours de rupture avec l'État.

M. Serge BÉRARD : Non.

Mme Christiane CONSTANT : Donc à ce titre-là, moi, je soutiens tellement bien l'État, non pas dans sa façon de de gérer mais parce que l'État, c'est la République, je voterai contre ce vœu.

M. Serge BÉRARD : C'est noté. On va procéder au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 2 abstentions, 1 vote contre et donc 28 pour. Merci. On voulait aussi vous proposer un vœu concernant les Missions Locales. Là encore, c'est à la demande du Président et de l'association, enfin de la structure Mission Locale au niveau national et en particulier, du Président de la Mission Locale avec qui on travaille localement, que nous avons la volonté de vous proposer ce vœu qui pose la problématique du devenir des Missions Locales.

2. VŒU DE SOUTIEN À L'ACTION DES MISSIONS LOCALES

Rapporteur : Marie DECHESNE

Mme Marie DECHESNE : Pareil, je vous lis le vœu. Les Missions Locales assurent un travail indispensable dans l'accompagnement de jeunes déscolarisés, et sans projet. Ces jeunes sont une part de l'avenir de nos territoires et au-delà du pays qu'il serait inconcevable de laisser sur le bord du chemin. Aujourd'hui, ce sont 130 jeunes brignairots qui bénéficient du travail de l'équipe de la Mission Locale du Sud-ouest lyonnais dont nous dépendons.

Le projet de loi de finances est l'objet depuis plusieurs semaines de négociations visant à réduire les budgets consacrés aux missions locales et dès le Conseil des ministres en octobre 2025, le projet de loi de finances 2026 affichait des réductions importantes de 13% sur les aides aux missions locales et de 10 millions d'euros sur les aides aux jeunes, poursuivant les baisses déjà imposées en 2025.

De plus, les collectivités locales et en premier lieu les communes sont un appui financier important des missions locales. Or, l'État ponctionne chaque année un peu plus dans les budgets équilibrés des collectivités pour réduire sa dette, ce qui vient amputer les moyens d'investissement mais aussi d'accompagnement de la commune.

Nous, Conseil municipal de la Ville de Brignais, appelons toutes les communes et élus locaux et nationaux à se mobiliser pour que le projet de loi de finances 2026 qui sortira des travaux du Sénat et de l'Assemblée nationale, veille à ne pas sacrifier l'avenir de la jeunesse de ce pays en fragilisant sans doute trop les moyens alloués à l'accompagnement des jeunes les plus fragiles qu'assurent avec qualité et professionnalisme les missions locales.

Investir dans la jeunesse, c'est investir dans l'avenir de nos territoires et de notre pays ; les fragiliser aujourd'hui, c'est mettre en grande difficulté la société de demain.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Mme Christiane CONSTANT : Je voudrais savoir qui est-ce qui a signé ce vœu ?

M. Serge BÉRARD : C'est Yves GOUGNE qui est le Président de notre Mission Locale.

Mme Christiane CONSTANT : Qui est actuellement le Président ?

Mme Marie DECHESNE : C'est Yves GOUGNE qui est le Président, qui est aussi Maire de la commune de BEAUVALLON et donc qui est Président aujourd'hui de la mission locale du Sud-ouest lyonnais donc celle dont on dépend, qui est basée à Oullins mais avec des antennes un peu partout, y compris Brignais.

M. Serge BÉRARD : Voilà, c'est un vœu solidaire.

Mme Clémentine HOCHART : *En complément, pour être tout à fait transparente avec vous, le vœu a aussi été légèrement modifié par les services municipaux puisqu'il nous a été transmis au mois de décembre et qu'il faisait référence notamment à des éléments financiers qui n'ont pas été ceux qui ont été repris au niveau du budget donc on les a enlevés puisque finalement, ça n'amenait pas d'éléments en termes de compréhension et on est resté sur le fond du message donc le vœu a été légèrement modifié par rapport à ce qui nous a été transmis.*

M. Serge BÉRARD : Donc en fait, c'est un vœu qui est proposé par un partenaire et son Président avec qui on travaille régulièrement, qui est très inquiet pour l'avenir de cette mission qui nous paraît utile, enfin qui nous est utile ; je pense que Marie, peut en témoigner, ce n'est pas anodin, c'est elle qui le portait. S'il n'y a pas de plus de commentaires ou de remarques sur ce vœu, qui s'abstient ? Qui vote contre ? 1 abstention donc à l'unanimité avec 1 abstention. Je vous remercie, nous avons passé en revue toutes les délibérations.

On va écouter Mme HOCHART qui va nous parler des décisions et puis on aura deux présentations donc du SIGERly et puis la présentation de l'AMI après et une intervention de M. GILLET.

• INFORMATIONS

1. Décisions du Maire

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : *Alors, décision du 18 décembre 2025, on est sur une attribution à MKPLUS. Il s'agit du marché pour les prestations techniques et les locations de matériel pour tous nos événements au Briscope, ainsi que les événements « hors les murs » qui rentrent dans le cadre de la saison culturelle au Briscope donc c'est le lot n°01 pour les prestations techniques et location de matériel pour le Briscope et le lot n°02, ce sont les prestations techniques et location de matériel pour la Ville en dehors du Briscope. Vous avez le montant total du lot n°01, c'est 70 000 €, avec une partie prise en charge par la RCAVB, 40 000 € et une partie prise en charge par la Ville, 30 000 € et le montant du lot n°02, 15 000 €.*

Décision du 23 décembre, excusez-nous, il y a une coquille 2025 et pas 2026. Il s'agit cette fois de la fourniture d'une balayeuse compacte de voirie, ainsi qu'un camion basculant pour les services de la Ville de Brignais. Pour le lot n°01 la balayeuse, le montant total est de 175 000 €, sachant que le coût initial était de 183 000 € mais nous avons une reprise de 8 000 € pour notre balayeuse actuelle et donc c'est avec l'entreprise EUROPE SERVICE.

Toujours au mois de décembre 2025 cette fois-ci, le lot n°2 deux concerne la fourniture d'un camion basculant et là, nous sommes sur un montant de 71 300 €. Là aussi nous avons un prix initial. Excusez-moi, il y a une erreur également. Pardon, le prix initial était de 71 300 € et nous avons une reprise du camion actuel pour 3 500 €.

Nous avons ensuite sur l'année 2026 donc une nouvelle décision dans le cadre du marché pour l'installation d'enceintes et de retour de scène dans la salle de spectacles du Briscope avec MKPLUS encore pour un montant de 11 949,70 €.

Nous avons ensuite une demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local, la DSIL, qui concerne le sujet dont on a longuement parlé via la convention auprès de la MIE puisque ce sont les travaux qui seront réalisés sur le rez-de-chaussée et la façade de l'Hôtel de Ville.

Nous avons ensuite l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre puisque dans le cadre du BP 2026, il est projeté la réhabilitation de la Salle du Garon donc avec BRP ETUDE CONSEIL et le montant pour cette mission de maîtrise d'œuvre est de 35 700 €.

Ensuite, dans le cadre des futurs travaux de l'Hôtel de ville, nous avons lancé l'ensemble des lots donc 12 lots au total. Sur l'ensemble de ces lots, on en a 3 qui doivent être déclarés sans suite puisque pour 2 d'entre eux, nous n'avons eu aucune offre et pour le troisième, nous en avons eu une seule mais qui n'a pas été jugée recevable donc les lots qui ont été déclarés sans suite, c'est le lot n°01 donc ça concerne les aménagements extérieurs et notamment le parvis. Nous avons ensuite le lot n°04 qui concerne le lot charpente, couverture, bardage et mur rideau. Nous sommes en train de retravailler, en tout cas, les services techniques sont en train de retravailler pour essayer de scinder ces lots donc le lot n°04 devrait devenir plusieurs lots. Ensuite, le dernier qui a été déclaré sans suite, c'est le lot n°07 pour les menuiseries intérieures.

Dans la suite de nos décisions donc avec TOILITECH, ça concerne l'installation de toilettes sèches pour un coût de 17 600 € et enfin, nous avons un renouvellement de la convention d'adhésion pour les activités de Conseil en Énergie Partagée donc c'est le deuxième avenant. Il s'agit d'une prolongation de 6 mois puisque la convention initiale se terminait en juillet 2026 et l'objectif était de ne pas rester sans convention pendant une partie de l'année, sachant que le SIGERLy travaille à une nouvelle convention pour l'année 2027, ce qui m'amène à une transition parfaite vers M. THUET et Mme MARCILIERE qui vont reprendre la parole pour vous présenter le rapport d'activité du SIGERLy.

M. Serge BÉRARD : Bien, nous écoutons M. THUET et Mme MARCILIERE.

2. Informations diverses

SIGERLy – Rapport d'activité 2024

Rapporteurs : Bruno THUET – Christine MARCILLIERE

M. Bruno THUET : Je vais vous parler du rapport d'activité de 2024 du SigerLy. Pour rappel, le SigerLy exerce ses activités dans sept domaines : La distribution de gaz et d'électricité, le conseil en énergie partagée, la dissimulation des réseaux, le groupement de commandes, l'éclairage public, l'énergie renouvelable et enfin les infrastructures de recharge de véhicules électriques. Si vous le souhaitez, il y a beaucoup de chiffres dedans, c'est pour ça que je vais être très synthétique, vous pouvez consulter le rapport d'activité sur le site du SigerLy.

Le SigerLy pour rappel, c'est 65 communes et la Métropole de Lyon qui est un client particulier en plus des communes et il y a 8 communes donc qui sont hors de la Métropole, ça représente 961 000 habitants, environ, 576 kilomètres carrés.

M. Serge BÉRARD : Il n'y a pas Lyon dedans.

M. Bruno THUET : Lyon n'est pas dedans et il y a aussi une commune, on voit sur la carte qu'il manque la commune de Sérézin-du-Rhône qui est sortie, je crois, du SigerLy il y a quelques années et donc ça comprend un président, huit vice-présidents, 86 délégués donc pour ce qui est la représentation des élus et ça comprend, 58 agents. Le budget en 2024 était de 73 millions d'euros environ.

Les instances participatives donc il y a 65 délégués titulaires pour les communes. Il y a eu 64 délibérations, 61 donc tout au long de l'année, 61 décisions du Président et 7 bureaux décisionnels et donc nous nous sommes réunis quatre fois en Comité syndical au cours de l'année. Pour la Ville de Brignais, les délégués c'est moi-même et Christine MARCILLIERE qui est remplaçante. Le Président, c'est Éric PEREZ.

Donc l'activité marchés publics au sein du SigerLy est assez soutenu, il passe beaucoup de marchés à la fois pour l'achat d'énergie et des marchés de travaux, notamment pour l'enfouissement des réseaux et pour l'éclairage public ; c'est l'essentiel de leur activité.

La mission de distribution de l'énergie représente une grosse part de leur activité. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'ils sont en contrat avec ENEDIS pour la distribution jusqu'en 2031 pour l'électricité. Pour le gaz, ils sont en contrat jusqu'en 2035 avec GRDF qui est responsable des réseaux qu'on leur confie. Là aussi, beaucoup de chiffres, si vous voulez en savoir plus, allez voir sur le site, on les retrouve facilement.

L'année 2024 a été une année, je ne sais pas si vous vous en souvenez, assez particulière parce qu'on était en plein choc suite au comment dire, au conflit en Ukraine donc les marchés de d'électricité étaient passés de 2023 à 2025 et on va repartir sur un nouveau marché d'électricité donc de 2026 à 2028. Le marché va débuter là, en début d'année et pour le gaz, on est toujours sur le même marché en 2026, puisque les marchés ont été passés en 2024 pour deux ans donc 2024-2026. Toutes les communes qui sont adhérentes au SigerLy ne profitent pas de ces marchés donc nous, la Ville de Brignais, on est 100% dépendant des marchés du SigerLy.

J'ai donc fait un petit bilan comparatif de ce qui s'est passé en 2024 sur les consommations et les coûts de l'électricité et du gaz entre 2023 et 2024. En électricité, pour la Ville de Brignais, on a réussi à baisser un peu la consommation, notamment par certaines mesures actives qui ont été prises pour compenser justement la hausse du coût de l'énergie mais vous voyez que la hausse du coût a quand même pesé très, très lourd dans le budget de la commune, idem pour le gaz.

En revanche, pour le gaz, les moins 20% en consommation, il ne faut pas trop en tenir compte puisque c'est l'année où on a mis en route la chaufferie bois donc qui n'a pas fonctionné sur un exercice complet mais ce qui explique les moins 20% sur le gaz.

M. Serge BÉRARD : On se rappelle que l'année 2024 a été une année terrible en termes de résultats.

M. Bruno THUET : Absolument.

M. Serge BÉRARD : Entre l'énergie où on prend 300 000 € et puis la baisse des droits de mutation, on s'est pris près de 500 000 € de moins, de résultats en fait, ce qui n'était jamais arrivé. Alors les choses se redressent mais on le voit bien dans ce tableau.

M. Bruno THUET : Un tableau très simple, très synthétique mais je pense qu'il est très parlant.

M. Alain GARDETTE : Avons-nous les chiffres 2025 ?

M. Bruno THUET : Non, je n'ai pas les chiffres 2025. Là, il faut savoir que le rapport d'activité de 2024, on l'a reçu très tard, je crois qu'on l'a reçu en octobre ou novembre. Alors, je n'ai pas pu le présenter avant parce que je n'étais pas là au Conseil municipal donc en décembre mais on le reçoit très tard.

M. Serge BÉRARD : On n'a pas encore tous les chiffres.

M. Bruno THUET : On n'a pas les chiffres de 2025. D'ailleurs, même au niveau de la finance ici, ils ne sont pas capables d'avoir tous les chiffres de 2025. On les aura, je pense, d'ici un mois ou deux.

M. Serge BÉRARD : Normalement on baisse un peu par rapport à 2024.

M. Guy BOISSERIN : Si je peux me permettre de faire une remarque sur cette diapositive, qui est intéressante, moi je suis chef d'entreprise, on me présente un rapport comme ça, je me dis mais il faut flinguer mon fournisseur. Est-ce qu'à un moment on a remis en cause ou en question, alors déjà ça fait un an et demi donc c'est difficile de réagir mais est-ce qu'on a remis en question le SIGERLy dans ses achats ? Est-ce que c'est vraiment le bon fournisseur qui nous fournit l'électricité au meilleur prix ? Moi je n'ai pas le souvenir personnellement d'avoir des augmentations comme ça en 2024, ni sur le gaz ni sur l'électricité. J'aimerais quand même comprendre pourquoi au SIGERLy on a subi ça.

M. Bruno THUET : L'explication est simple, c'est qu'on était en 2023. En 2023, on a profité d'un précédent marché qui nous était extrêmement favorable et quand ils ont relancé le marché, on s'est pris le choc donc avec des coûts qui n'étaient plus négociables.

M. Serge BÉRARD : Parce qu'en 2023, il y a des communes qui ont vu leur budget d'énergie multiplié par trois.

Il y a beaucoup de reportages à ce sujet-là et nous en 2023, alors que tout le monde se prenait une augmentation épouvantable, nous on n'en a pas eue, c'était le paradoxe et on se l'est prise en 2024 donc il ne faut pas faut pas raisonner par rapport à 2024 parce que tout le monde a eu l'augmentation ; l'inflation a percuté les foyers, en particulier en 2023.

M. Guy BOISSERIN : Je rejoins M. GARDETTE, ça aurait été intéressant qu'on ait le tableau 2023 et 2025, parce que les consommations, ce n'est pas le SIGERLy qui les fournit.

M. Bruno THUET : On ne l'a pas.

M. Guy BOISSERIN : 2023, on l'a.

M. Serge BÉRARD : Là, on en parle.

M. Bruno THUET : On en parle mais nous n'avons pas encore le bilan 2025.

M. Guy BOISSERIN : 2025, ce n'est pas nous qui connaissons nos consommations ?

M. Serge BÉRARD : On est en train de mettre en place des outils de tableau de bord, je sais qu'on va diminuer mais je n'ai pas tous les éléments et pas prévu de les..., comment on fait le rapport du SIGERLy mais on pourra revenir là-dessus rapidement. Je sais qu'on a une réunion, là, de contrôle de gestion dans ces jours et on aura un suivi puisque j'ai demandé aux services, désormais, de suivre au mois le mois les consommations ou au pire, au trimestre, ce qu'on n'avait jamais puisqu'on faisait des constats. Le SIGERLy est venu présenter les résultats de 2024 il y a quelques jours donc il faut qu'on sorte de ça et qu'on ait des suivis par bâtiment en plus au fur et à mesure. On est en train de le mettre en place, ça prend un peu de temps parce qu'on n'avait pas forcément des connexions avec les systèmes d'information. Il faut savoir qu'entre la connaissance de la consommation, des kilowattheures qu'on peut avoir de façon régulière et la valorisation des facturations qui sont faites par les prestataires, on n'a pas les mêmes systèmes. Je ne vais pas rentrer là-dedans mais c'est un vrai sujet d'arriver à mettre en place un dispositif de suivi par nous-mêmes, indépendamment du SIGERLy pour être beaucoup plus réactif et aller jusqu'à aussi appliquer des responsables par bâtiment pour suivre nos consommations. On travaille là-dessus et c'est la mission de notre contrôleur de gestion qui a été recrutée l'an dernier pour ça.

M. Bruno THUET : À partir de 2026 donc pour la fourniture d'électricité en l'occurrence, il y a plusieurs lots selon les puissances installées et ce ne sont pas les mêmes fournisseurs. Je pense que le SIGERLy est quand même une grosse machine en matière d'achats publics et je pense qu'ils négocient pas mal leurs affaires, il ne faut pas non plus leur jeter la pierre.

M. Guy BOISSERIN : Je ne suis pas certain, une grosse machine, c'est plutôt une armée mexicaine. Je ne suis pas certain qu'ils négocient si bien que ça mais je porte un jugement sans savoir mais je vois les choses.

M. Serge BÉRARD : Donc rassurez-moi, ce n'est pas un jugement ?

M. Guy BOISSERIN : Non mais c'est un avis peut-être si tu veux mais je compare aussi par rapport à la gestion de l'AquaGaron qui est un gros consommateur d'électricité.

On n'a jamais eu ces variations et c'est fort heureusement et aujourd'hui, on a un taux, même en 2024 qui est bien plus faible que ça et on a des prix bloqués ; je ne comprends pas trop. Je rappelle quand même que l'AquaGaron va nous rembourser sur la durée de la concession, il y a énormément d'électricité pour le traitement de l'air et puis il y a du gaz aussi en dépannage. Ils vont quand même nous rendre par notre contrat sur la période de la DSP sur cinq ans, 344 000 € parce qu'on a payé beaucoup moins cher que prévu d'électricité donc comparaison n'est pas raison une fois de plus mais je me demande, parce que moi, je ne suis pas un spécialiste de l'énergie, je me demande comment on en est arrivé là ? Alors qu'il y ait eu un dérapage, ça, de toute façon, il est mondial et on sait que c'est à cause de nos dirigeants européens et donc de nos élus donc de nous-mêmes. Là on pourrait faire un vœu mais ce n'est pas un vœu là, c'est une déréglementation complètement ridicule mais ce n'est pas grave. Ce qu'il y a de sûr, c'est que je doute que l'armée mexicaine du SIGERLy avec 86 élus soit aussi efficace que ça. Moi j'ai plutôt l'impression que c'est un...enfin, je ne vais pas le dire.

M. Serge BÉRARD : On a bien noté ces remarques, elles sont désormais enregistrées.

M. Bruno THUET : On continue donc dans les différentes missions du SIGERLy dont nous profitons des services, c'est l'éclairage public. Ils ont une très grosse activité donc ce qu'il faut retenir, c'est qu'actuellement, sur l'ensemble des parcs d'éclairage public que gère le SIGERLy, en gros il y a 50% en LED et le reste est tout avec des lampes qui consomment beaucoup plus. Pour la Ville de Brignais, le passage en LED se fait sur trois ans donc il a commencé en 2024 et il devrait être terminé en fin 2026. On en est actuellement à 76% au 31 décembre, on était à 76% du parc en LED. D'ailleurs, si vous circulez en ce moment dans Brignais, vous voyez partout l'installation des nouveaux luminaires donc l'affaire avance. Je pense que pour la ville c'est une bonne chose puisqu'elle fera faire des économies en matière en tout cas, de consommation d'électricité et puis après, il y aura l'impact sur la fiscalité des propriétaires. Voilà ce qu'on peut dire sur l'éclairage public donc c'est en cours.

M. Serge BÉRARD : Je rappelle qu'on était à 20% au début du mandat et qu'on a tout de suite considéré ; on ne savait pas qu'il y allait avoir une inflation pareille parce que là on n'a pas le montant du coût de l'éclairage public puisqu'il est effectivement dans le budget, il est fiscalisé aujourd'hui mais on a baissé. Actuellement, on est à moins 40%, je crois, par rapport à la consommation qu'on pouvait avoir dans le passé grâce à l'éclairage la nuit.

M. Bruno THUET : Oui, on coupe la nuit.

M. Serge BÉRARD : On peut viser à terme pas loin de 60% de baisse de la quantité de kilowatts grâce aux politiques qu'on a conduits et tout ça financé, alors c'est l'avantage du SIGERLy quand même, c'est que, si on avait dû mettre sur notre propre budget 2,5 millions en début de mandat, sachant qu'on a déjà investi 28 millions pour réaliser tous les projets qu'on avait à faire, on se serait retrouver avec une dette supplémentaire. Là en l'occurrence, c'est un sujet qui est transféré effectivement et qui verra un amortissement dans le temps du coup, de la dette constituée par le SIGERLy et des investissements faits par le SIGERLy pour réaliser ces opérations.

M. Bruno THUET : Je pense que c'est un bon rattrapage qui a été fait sur ce plan-là, au niveau éclairage public.

M. Serge BÉRARD : On devrait être à 100% en 2026.

M. Bruno THUET : Oui mais on aura bien rattrapé parce que là, je pense qu'on avait un petit peu de retard.

M. Serge BÉRARD : Ils avaient promis qu'on devait finir à la fin du mandat ; on va y arriver en 2026 et ils sont en train de s'en occuper.

M. Bruno THUET : La mission conseil en énergie partagée donc qui comprend plusieurs niveaux d'intervention : suivi des dépenses en énergie, exploitation des installations de chauffage et puis réalisation des études et SDIE. La Ville de Brignais profite donc de ces trois niveaux d'intervention, en particulier, ils nous ont accompagnés donc ça c'est un peu plus ancien, en 2023, pour l'élaboration du SDIE (Schémas directeurs Infrastructures et énergies). En 2024, ils nous ont aidés pour les audits énergétiques de nos bâtiments, notamment Lassagne sur lesquels on est intervenu maintenant donc en 2025 et Jean Moulin A qui sera sans doute une des prochaines opérations en matière thermique sur nos bâtiments. Enfin, ils nous aident à suivre et à faire un bilan de nos consommations d'énergie sur lesquelles il faut quand même que derrière, on soit nous aussi plus actifs parce que ce qu'ils nous produisent est un peu mou.

M. Serge BÉRARD : Et un peu tard.

M. Bruno THUET : Oui, et un peu tard.

M. Serge BÉRARD : C'est le moins qu'on puisse dire.

M. Bruno THUET : Leur activité dissimulation coordonnée des réseaux, aussi on en profite, notamment dans tous les travaux, les travaux routiers qui sont faits actuellement, je pense à Bovier-Lapierre où ils interviennent pour enfouir les réseaux sous la Ville de Brignais et donc sur l'ensemble des communes qui font partie du SIGERLy. Ils ont une action dans les énergies renouvelables donc ils exploitent des centrales de photovoltaïque mais nous ne sommes pas concernés, nous, sur la Ville de Brignais.

M. Serge BÉRARD : Qui gère nos stations électriques aussi.

M. Bruno THUET : L'IRVE oui, alors c'est encore embryonnaire, d'autant plus que l'IRVE pour le SIGERLy, ça ne l'intéresse pas trop parce que ça ne concerne que les communes hors Métropole puisque la Métropole ne passe pas par le SIGERLy pour installer donc on a des choses un peu éparpillées. Il devait faire un schéma directeur des installations des IRVE mais sachant que la Métropole n'y est pas, ça limite leur activité.

M. Serge BÉRARD : En tout cas, ils ont pris en charge nos bornes.

Mme Christiane CONSTANT : Concernant le budget du SIGERLy, vous l'avez dit au tout début des diapos, ce budget est constitué par quelles recettes ?

M. Serge BÉRARD : On va revenir dessus, si vous voulez.

M. Bruno THUET : Il y a les recettes de tous les marchés publics qui passent et donc qui sont faits au profit des communes et des collectivités.

M. Serge BÉRARD : C'est nous qui payons.

M. Bruno THUET : Et ça passe donc par les caisses du SIGERLy, l'achat d'énergie et toutes les contributions des communes. Nous, quand on se fait accompagner par le SIGERLy pour les missions de conseil en énergie partagée, on paye.

M. Serge BÉRARD : On facture des prestations.

Mme Christiane CONSTANT : Alors ça, c'est la dépense mais nous, qu'est-ce qu'on donne à SIGERLy tous les ans ?

M. Bruno THUET : Ça.

Mme Christiane CONSTANT : Non, on cotise.

M. Bruno THUET : On cotise, oui.

M. Serge BÉRARD : Surtout, on paye toute l'énergie. Alors en fait non, le budget c'est pour eux, pour l'essentiel, c'est fiscalisé donc ils reçoivent l'argent. Par exemple, pour l'éclairage public, c'est pris en compte ; l'enfouissement, c'est le citoyen qui paye et le SIGERLy a un budget de 73 millions, c'est ça ?

M. Bruno THUET : Oui, 73 millions.

M. Serge BÉRARD : Le budget, les recettes du SIGERLy viennent des citoyens par le biais de l'impôt sur les taxes foncières. C'est la cotisation syndicale que vous avez sur votre taxe foncière.

Mme Christiane CONSTANT : D'accord donc c'est nous qui payons le SIGERLy.

M. Serge BÉRARD : Voilà. Plus des prestations dont on parle, qu'on facture en direct.

M. Bruno THUET : Par exemple, tout ce qui est actuellement installation des éclairages public, le SIGERLy a souscrit un prêt après qu'ensuite nous allons rembourser sur quinze ans, je crois.

M. Serge BÉRARD : En fait non, c'est fiscalisé. Nous, ce qu'on a fait, c'est qu'on s'est donné un objectif, que l'impact pour nos concitoyens, pour les Brignairots, sur la taxe foncière ne soit pas plus de 2%. C'était 1,95% l'année dernière donc si on prend la base qui est de, je ne sais plus, 50 millions d'euros par exemple, vous appliquez 2% et ça donne la recette qui vient de Brignais pour financer le SIGERLy. Alors selon les communes, les compétences prises en charge par le SIGERLy ; par exemple avant 2020, le SIGERLy pour Brignais n'avait pas la compétence éclairage public, c'était nous qui payons directement. C'était le budget communal qui payait directement mais ce n'était pas fiscalisé.

Mme Christiane CONSTANT : On est gagnant ?

M. Serge BÉRARD : Gagnant, disons que ça revient au même à la sortie, que ce soit payé par la commune ; finalement les citoyens finissent toujours par payer le budget de la commune.

Mme Christiane CONSTANT : Les citoyens disent qu'ils ne sont pas contents parce que le SIGERLy traîne pour venir changer leurs ampoules quand elles sont grillées.

M. Serge BÉRARD : Alors après, c'est vrai qu'on a parfois des pannes sectorielles où d'un seul coup telle rue va s'éteindre ; alors ils sont censés, je ne sais pas quelles sont les contraintes en termes de délais d'intervention mais ils sont censés, dès l'instant où il y a une information, souvent c'est par Lumiplan, nos services relancent le SIGERLy qui est censé faire intervenir les sociétés qui travaillent pour eux pour faire toute cette maintenance. C'est vrai que moi aussi, je fais partie de ceux qui râlent de temps en temps parce qu'on a oublié de...ça peut venir de nous aussi, on a oublié de prévenir et puis pendant deux jours, il n'y a pas d'éclairage dans tel ou tel quartier. On a eu le cas autour de la Gare par exemple, c'est resté éteint pendant trois jours et ça peut être aussi notre faute.

M. Bruno THUET : Il faut que ça remonte.

M. Serge BÉRARD : Qu'on relance régulièrement, c'est vrai qu'il suffit que l'agent n'habite pas Brignais, il ne le voit pas et que personne le signale et puis paf, pendant deux jours on n'a pas de lumière donc ça, c'est des choses certainement sur lesquelles on doit chercher à s'améliorer mais ça peut être aussi le prestataire qui ne fait pas son boulot et là, c'est la responsabilité du SIGERLy.

M. Jean-Philippe GILLET : Une petite précision concernant les bornes IRVE. Actuellement à Brignais, on a trois bornes IRVE, une à la Place du marché, une, parking des Écoliers et une rue Janicu à côté de la Mairie et actuellement, vous avez peut-être pu voir que celle de la Place du marché a été démontée vendredi et elle sera remplacée d'ici fin février par une nouvelle borne. Je rappelle que la borne de la Place du marché a été la première et elle a été investie par à 100% par la commune ; c'était avant de sous-traiter euh les bornes IRVE au SIGERLy.

Du coup, il s'est avéré que la gestion, alors on nous avait pourtant promis au départ que cette borne que l'on avait souscrit avec un gestionnaire qui s'appelle DRIVECO était compatible avec le sous-traitant EASYVIA du SIGERLy et dans les faits, ça s'est avéré pas compatible donc du coup, le SIGERLy nous change gratuitement la borne existante et sera remplacée pour fin février car il y a des travaux quand même et cela fait intervenir plusieurs intervenants, les électriciens...

La borne que l'on avait souscrite, achetée donc au départ, on la conserve et elle sera installée aux ateliers municipaux puisqu'on a un certain nombre de véhicules électriques et que ça facilitera la recharge de ces équipements.

M. Guy BOISSERIN : Si je peux compléter, faites attention puisque la borne de la Place du marché, c'est la plus chère de la Région. Je te l'ai fait remarquer, je n'ai pas eu de retour mais ce n'est pas très grave. Moi je suis utilisateur des bornes puisque je n'ai pas la possibilité de recharger ma voiture chez moi. Le plus cher du coin, c'est la Place du marché qui a explosé en prix depuis quelques temps mais je ne suis pas étonné. C'est pour ça que je doute un peu des capacités d'achat du SIGERLy.

Pour vous donner un exemple, ça coûte 30% plus cher de faire le plein en 3 h 00 à la Place du marché que d'aller à Auchan au distributeur, qui n'est pas sponsorisé par Auchan, c'est une compagnie privée où ça met 20 minutes donc il y a quand même un vrai problème avec ces bornes.

M. Serge BÉRARD : De charge rapide ?

M. Guy BOISSERIN : Oui. La charge rapide me coûte 30% moins cher que la Place du marché où ça met 2 h 30. Il faudra qu'on m'explique la logique de tout ça, surtout qu'il y a quand même de l'argent public là-dedans donc voilà, c'était une remarque. Ce soir, je me suis branché à la Mairie et ça a l'air de fonctionner. Là, comme je suis en dépassement, on va me compter du stationnement parce que la Place du marché, il faut savoir que si on dépasse le temps, après ils nous font payer du stationnement. Une fois ça n'a pas fonctionné, ils m'ont facturé 90 € la recharge quand même. Moi je passe par un prestataire qui me fournit une carte mais après, c'est toujours le SIGERLY qui est propriétaire donc j'ai contesté, heureusement c'était un vendredi. Si on les écoutait, j'étais resté jusqu'à 9 h 00 du matin le samedi. Or, comme c'est marché, enfin je ne suis quand même pas assez con pour laisser ma voiture au marché donc je leur ai expliqué que ce n'était pas possible. Ils m'ont remboursé la différence mais c'est pour vous dire que ce n'est pas un système...mon prestataire de service qui a demandé à son fournisseur qui...

M. Serge BÉRARD : On va tout savoir mais c'est vrai que c'est des process...

M. Guy BOISSERIN : Achète-toi une voiture avec une recharge, tu sauras.

M. Serge BÉRARD : Alors il faut reconnaître qu'on était vigilant sur cette question. Je vous rappelle que c'est un sujet qui a été posé en début de mandat, de dimensionner finalement l'offre et on s'aperçoit qu'elle n'est pas ; enfin voilà, le taux d'usage n'est pas très élevé donc il faut quand même qu'on suive ça. C'est sûr que ça va sans doute évoluer mais pour l'instant, ce qu'on a mis en place, c'est largement suffisant par rapport aux attentes des usagers.

M. Jean-Philippe GILLET : Je rappelle que sur la tarification du départ pour la borne, c'était sciemment qu'on avait visé donc, une charge et après, au bout d'un certain temps, une durée, c'était parce qu'on pensait déborder par la demande et pour éviter d'avoir des stationnements, que les gens stationnent alors que le véhicule était chargé. C'est donc souvent quelque chose qui est utilisé, c'est-à-dire qu'on fait payer la charge mais au bout d'un certain temps, on fait payer si le véhicule reste trop longtemps alors qu'il est chargé de façon à assurer une rotation. C'est la technique et du coup, on avait opté pour cette...mais il s'avère que dans les faits, on a des utilisateurs mais on n'a jamais vu de file d'attente devant nos bornes.

M. Guy BOISSERIN : Non, surtout qu'elles marchent une fois sur deux mais c'est bien d'organiser la rotation, c'est logique mais moi par exemple, j'ai vu fréquemment la même voiture, d'ailleurs une voiture Tesla qui je crois est électrique, se garer à la borne de la Place du marché sans se brancher donc là, c'est le comble du comble.

M. Serge BÉRARD : Il faut voir cela avec notre police municipale.

M. Guy BOISSERIN : Oui mais il y a encore eu des nouvelles disciplines à avoir, c'est que si on allait se stationner devant une pompe à essence, on pourrait se faire tuer sur place.

M. Serge BÉRARD : Absolument.

M. Guy BOISSERIN : Il y a vraiment une discipline à avoir.

M. Serge BÉRARD : Il reste des sujets à traiter autour de ça et des apprentissages. Sommes-nous arrivés au bout, Monsieur ?

M. Bruno THUET : J'ai terminé.

M. Serge BÉRARD : Merci pour cette présentation.

3. Attribution de l'Appel à Manifestation d'intérêt – Résidence les Arcades

Rapporteurs : Michèle EYMARD – Serge BÉRARD

M. Serge BÉRARD : Nous avons un autre point que je voulais aborder, c'est juste une information. Vous savez qu'on est engagé dans le cadre d'un parcours résidentiel seniors, on a prévu donc de démolir le bâtiment des Arcades à terme et il nous fallait trouver un partenaire pour construire le nouvel équipement. Ce nouvel équipement sera construit donc à côté de la police municipale, sur le terrain actuel des boulistes de l'Amicale laïque. Le partenaire, suite à un Appel à Manifestation d'intérêt qui a été choisi, il y a eu au départ deux réponses. Finalement, il y en a un qui a confirmé son engagement à nos côtés, après des mois de négociations pour définir les conditions précises dans lesquelles pourrait se faire le partenariat qui concerne d'une part le bâtiment et également la gestion ; on peut le présenter comme ça, Clémentine, c'est-à-dire qu'on va transférer la gestion de notre équipement à cette organisation.

L'organisation qui a été retenue donc c'est Habitat et Humanisme qui gère notre résidence, enfin qui gère la résidence Sainte-Anne, l'EHPAD Sainte-Anne qui est à côté. On voit bien les synergies qu'il pourrait y avoir, même si l'équipement qu'on va créer, c'est bien une résidence autonomie, ce n'est pas un deuxième EHPAD qui a des modes de fonctionnement et une offre, on va dire, de service qui est complètement différente de celle d'un EHPAD. Bien entendu, il pourra y avoir pour cette résidence, enfin pour Habitat et Humanisme, des synergies.

Je rappelle que nous, on a déjà un partenariat avec Habitat et Humanisme puisque lorsque des résidents des Arcades cherchent ou sont amenés à entrer dans un EHPAD, il y a eu des relations privilégiées qui font qu'ils sont accueillis de façon prioritaire et également, je rappelle que la directrice actuelle des Arcades est une salariée d'Habitat et Humanisme et nous avons un contrat avec Habitat et Humanisme pour qu'elle dirige notre équipement donc on avait déjà des liens assez forts et les négociations ont permis de se mettre d'accord sur des principes. On sera amenés, ou le prochain Conseil municipal à revenir sur tout le dispositif qui sera mis en place mais en tout cas, à la question, enfin, l'Appel à Manifestation d'intérêt auquel répondu Habitat et Humanisme a donc été retenu par la Ville de Brignais pour la création de cet équipement.

On vise 2028-2029 donc à partir du mois d'avril, la nouvelle équipe municipale pourra mettre en œuvre le projet, définir avec le service urbanisme le bâtiment, dans quelles conditions et il y aurait 54 résidents dans cette future résidence. Voilà pour l'essentiel sur ce sujet. Je ne sais pas s'il y a des questions à ce propos ? M. GILLET voulait faire une information.

M. Jean-Philippe GILLET : Je vais être bref. Je vais vous parler de la lutte contre le frelon asiatique ; le frelon à pattes jaunes, c'est trop discriminant de dire asiatique. La semaine dernière donc mardi, il y a eu une conférence qui a été organisée au niveau de Brignais avec une trentaine de personnes. Le but était de sensibiliser les gens et à la fin de cette réunion, de distribuer des pièges parce qu'on s'aperçoit, enfin ce qui a été mis en place les années précédentes avec les destructions de nids, c'est quelque chose d'efficace mais c'est insuffisant parce qu'il y a un certain nombre de nids qui ne sont pas détruits, soit parce qu'ils sont déclarés trop tardivement ou parce qu'ils échappent ou alors on arrive à une période où il n'y a plus de budget pour les faire détruire. Les reines qui sont dans ces nids s'enterrent pour l'hiver et au printemps, elles ressortent pour recréer des nouveaux nids et ça, de façon assez exponentielle donc non seulement il faut agir sur la destruction des nids mais il faut essayer de piéger ces reines au printemps, quand elles vont ressortir avant qu'elles créent des nouveaux nids.

C'est donc pour ça qu'il y a des destructions de pièges spécifiques pour les reines. Du coup, s'il y a des gens intéressés auprès de vous, on dispose d'une vingtaine de pièges en Mairie qui sont gratuits. Il faut que les gens se manifestent auprès de moi et je leur expliquerai comment, parce que c'est quand même un engagement donc on installe le piège chez soi mais ensuite, on doit tenir et reporter sur un site les quantités de reines qui sont piégées et ça, ça devrait durer au printemps, c'est-à-dire du mois de mars au mois de mai. Après, si on ne les a pas piégées, elles sont parties pour recréer des nids. Le tout c'est d'établir sur la commune de Brignais un maillage le plus serré possible. Pour l'instant, on doit être à 80 pièges et il en faudrait quasiment le double.

M. Guy BOISSERIN : Comment fait-on pour savoir que c'est une reine qu'on a prise et non pas un roi ?

M. Jean-Philippe GILLET : Au mois de mars, il y a que les reines, elles n'ont pas encore recréé leurs colonies. Les frelons, ils apparaissent qu'au mois de juin.

M. Guy BOISSERIN : Deuxième remarque, comment on peut dire que de dire frelons asiatiques c'est discriminant et en même temps, on fait des pièges que pour les reines. Si ce n'est pas de la discrimination, ça...

Mme Christine MARCILLIERE : C'était de l'humour, M. BOISSERIN.

Mme Christiane CONSTANT : M. GILLET, parce que je suis en face de vous et vous vous adressez à moi donc je m'adresse à vous et vous m'avez écrit.

M. Serge BÉRARD : À propos des reines et des frelons ?

Mme Christiane CONSTANT : À propos des chenilles processionnaires. Moi je suis envahie chaque année, ça me coûte un bras et que faites-vous contre ça ? Parce que les voisins ne s'en occupent pas.

M. Jean-Philippe GILLET : C'est très bien mais ça, c'est à la charge du propriétaire, la chenille. Alors ça aussi, c'est une plaie. L'année dernière j'ai signé, parce que c'est les services de la Mairie qui repèrent les nids. J'ai signé 42 courriers et cette année, je suis presque au double, à 80.

M. Serge BÉRARD : Mais c'est un vrai sujet aussi.

M. Jean-Philippe GILLET : Si on ne fait rien, ça va se multiplier.

M. Serge BÉRARD : Ça se multiplie donc merci Jean-Philippe de. Je tiens à remercier Jean-Philippe parce que tous les sujets prises de tête de la commune, c'est lui qui se les prend ; des PFAS qui sont des sujets extrêmement sérieux aux frelons en passant donc merci Jean-Philippe pour te montrer aussi attentionné à toutes ces questions et puis nous informer comme il se doit.

M. Claude MARCOLET : On ne va pas faire une procession mais nous frôlons la perfection !

M. Serge BÉRARD : Bien, écoutez il est temps de terminer, je crois. Merci à vous tous.

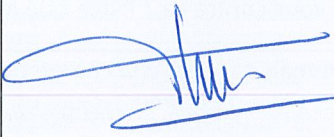
Mme Clémentine HOCHART : *Non, une dernière petite chose. On voulait faire une information sur le renouvellement d'une convention de mise à disposition puisque dans le cadre du partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture, pour rendre plus attractifs aussi les contrats que l'on peut proposer sur le territoire, la MJC fait intervenir auprès de ses équipes un de nos animateurs et donc ça nécessite qu'on rédige et qu'on valide une convention de mise à disposition où la Ville de Brignais met à disposition pour une partie de son temps de travail, l'un de ses agents. C'est une convention pour trois ans qui avait été prise au moment de la création de la MJC. On arrive à la fin de la convention et il est proposé par la MJC, par la Ville de Brignais, bien sûr en accord avec l'agent concerné, de renouveler cette convention dans les mêmes conditions pour trois ans.*

M. Serge BÉRARD : C'était une information, on n'a pas besoin de délibérer.

Mme Clémentine HOCHART : *C'est ça, mais il fallait la faire.*

M. Serge BÉRARD : Il fallait la faire et on fait les choses bien dans cette commune. Merci à vous tous et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 23 h 13

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 janvier 2026	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 4 mars 2026 
Bruno THUET (Secrétaire du Conseil municipal du 28 janvier 2026)	Le 4 mars 2026 
Mise en ligne le : 10 mars 2026	